



HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

UNIVERSITÉ DU SUD DE LA VALLÉE
FACULTÉ DE PÉDAGOGIE DE HURGHADA
DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS
H.DE LA LANGUE FRANÇAISE(2)
QUATRIÈME ANNÉE
PRÉPARÉ PAR :DR.MAMDOUH AHMAD
155 PAGES.

جامعة جنوب الوادي
كلية التربية بالغردقة
قسم اللغة الفرنسية
مقرر تاريخ اللغة الفرنسية(2)
الفرقة الرابعة
اعداد د/ممدوح احمد
عدد صفحات الكتاب: 155 صفحة

FACULTÉ DE PÉDAGOGIE DE HURGHADA
DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS
2022-2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P.3
La langue française « histoire d'une installation	P.4-14
Du latin au roman.....	P.15-25
L'ancien français	P.26-49
Le très ancien français	P.50-62
Le moyen français	P.63-87
Le XVI siècle	P.88-111
Le XVII siècle	P.112-126
Citations	P.127-154
Références.....	P.155

INTRODUCTION

On peut aborder l'étude de l'histoire de la langue française de différentes manières, dont chacune a sa démarche et ses contraintes propres. Il était hors de question, dans le volume prévu ici, d'explorer le problème selon toutes les approches. Aussi avons-nous choisi un point de vue, pleinement conscient de son caractère partiel. Le présent ouvrage s'inscrit dans la section particulière de la collection qui ressemble et présente des « documents ». Il se veut un manuel à usage « scolaire »; la rédaction, comme la structure et l'information, portent la marque de cette perspective délibérée.

LA LANGUE FRANÇAISE

Histoire d'une institution

1. Les différents modes d'étude de la question

1.1. L'étude de la langue elle-même

1.1.1. Choix du corpus :

Un premier choix, tout à fait légitime pour le français contemporain, disparaît lorsqu'on étudie les états antérieurs au XX^e siècle : langue orale et/ou langue écrite. «En effet, comme le rappelle Alain Lerond dans le numéro 10 de Langue française, pour toute la période qui s'étend jusqu'à la fin du xix^e siècle, nos seuls documents consistent en des textes ; l'étude approfondie des matériaux que ceux-ci contiennent, tâche du philologue, représente le travail préliminaire qui donnera au linguiste (pourquoi s'agirait-il forcément de deux 'individus différents?) la possibilité de formuler les lois du fonctionnement d'un état de langue ancien et de déceler en lui l'amorce de telle ou telle évolution (faut-il rappeler que le changement est maintenant reconnu comme un des universaux du langage?) » (p. 4). En

revanche, pour le xxe siècle, une place sera fait à la langue orale et d'autant plus grande pour la période 1945-1971 compte-tenu du développement des moyens de communication orale et de la faveur qu'ils rencontrent.

Mais il ne suffit pas de prétendre se limiter à la langue écrite pour délimiter un corpus homogène. On peut au moins, d'une façon générale, distinguer trois types de textes écrits :

A. La langue de communication,

qui peut encore se subdiviser en deux catégories : celle qui est destinée à une diffusion large; c'est le français standard, fonctionnel et neutre par rapport au français scientifique et technique, véhiculant une information spécialisée, nécessitant de ce fait le recours plus ou moins large à un vocabulaire spécifique. L'autre catégorie est destinée par celui qui écrit à un usage non public : correspondance familière (avec néanmoins des exceptions de poids, telles que les lettres de Guez de Balzac ou celles de Madame de Sévigné au XVII^e siècle), par exemple. La différence est importante jusqu'à la fin du xixe siècle pour l'orthographe du moins; en effet un texte destiné au public est imprimé et son orthographe lui est donnée à l'impression, tandis que la manière d'écrire des particuliers, serait-ce même lorsqu'ils s'appellent Mme de Sévigné ou Ninon de Lanclos, est bien différente, comme on le verra dans la suite de ce livre.

B. La langue littéraire,

qui témoigne d'une volonté esthétique, d'une sensibilité personnelle et d'une originalité particulière — autant de traits qu'il faut savoir identifier et isoler pour retrouver l'usage courant du temps. Il conviendra de se méfier encore davantage des

textes prétendant reproduire la langue populaire, par exemple, cf. Molière, Dom Juan) car on manque de points de référence dans l'usage du peuple pour faire le départ entre les traits fidèlement conservés et les traits transposés, inventés ou les omissions.

C. Reste enfin ce que nous appellerons «la langue modèle»;

c'est celle des théoriciens de la langue, d'une manière générale (qu'il s'agisse au XVII^e siècle de Vaugelas; au fil des siècles, des discours académiques; ou, actuellement, des conférences universitaires magistrales). Il est ainsi bien évident que dans ses Entretiens d'Ariste et d'Eugène, le Père Bouhours prêche d'exemple au long du texte. s'il consacre seulement le deuxième entretien à « La langue française» La langue de l'ouvrage reflète donc, si l'on peut dire, au moins autant le français tel qu'il devrait être que le français tel qu'il est en 1671.

1.1.2. Méthodes d'approche :

Deux moyens d'étude doivent être utilisés successivement pour mener à bien l'étude de l'évolution du français.

A. Une étude synchronique:

après délimitation de tranches chronologiques don't les limites seraient soigneusement justifiées, l'étude des moris entre

ces bornes aboutirait à la présentation d espèce de tableau sur l'état de la langue (pronon

matical, vocabulaire) à l'époque correspondante. le la langue (prononciation, graphie, fonctionnement grammatical. vocabu Déjà à ce niveau une étu géographiques; l'exemple de l'ancie de suite à l'esprit; mais pour le france parative peut s'imposer par secteurs e de l'ancien français, sur ce point, vient toutour le français contemporain des variants locales apparaissent dans chaque pays francophone et donnent à chacun son originalité propre. Pour le xx^e siècle, la langue orale nécessitera aussi des clivages sociaux, régionaux (pour la prononciation), voire sectoriels (paysans/ouvriers par exemple). Les textes littéraires, pour les français moderne et contemporain, refléteront aussi ces différences : ainsi, Marguerite Audoux n'écrit pas comme Proust, ni comme Aragon.

B. Une étude diachronique:

une fois les différents états de langue étudiés intrinsèquement, on peut tenter de les comparer, de les relier et, en quelque sorte, se risquer à établir la courbe d'évolution qui passerait par ces différents points. Ainsi percevrait-on non seulement ce qui reste stable, ce qui disparaît et ce qui apparaît, mais aussi des rythmes différents selon les périodes: on serait ainsi amené à saisir les moments où l'évolution s'accélère; il resterait à en chercher les causes, les signes avant-coureurs; il serait possible également de comparer les faits avec l'impression qu'en recevaient les contemporains.

Or, actuellement, des travaux sont déjà effectués dans ces deux perspectives, mais sans que toujours leurs auteurs aient

eu entre les mains les méthodes d'une grande rigueur scientifique que l'on exige actuellement, ni non plus, les moyens matériels dont disposent les chercheurs contemporains. D'autres travaux, entrepris dans une perspective nouvelle et avec l'aide de moyens puissants, sont en cours. Il faudra attendre leur achèvement pour envisager d'en proposer les résultats sous la forme volontairement schématique qu'impose un travail tel que celui-ci.

1.2. La langue et son environnement

L'évolution de la langue elle-même, son extension d'emploi, l'attitude que les usagers observent à son égard, sont dépendants de ce qu'on peut nommer du terme général d'«environnement». Celui-ci, analysé sommairement, Ocvse décompose en les grandes directions suivantes.

1.2.1. Les faits politiques.

Les événements politiques ne touchant pas directement la langue peuvent néanmoins avoir des conséquences linguistiques. Ainsi, en politique extérieure, les phénomènes de conquête (ex.: les Normands en Angleterre à partir de 1066) ou la prépondérance diplomatique, militaire, économique et/ou culturelle (l'époque de Louis XIV-1660-1715—et ses conséquences en Europe) peuvent entraîner une extension géographique, socialement différenciée éven. tuellement, de l'usage d'une langue. En même temps, et secondairement, cette extension, avec le temps, suscitera une hétérogénéité de la langue utilisée dans le pays d'origine et de la langue employée

Le détachement ne distend pas les liens, le pays conquis (ex. : le français d'Afrique durable, sur le plan politique, a du pays d'origine et du pays de même langue, surtout s'il est lointain peut entraîner ou l'évolution vers une langue aux traits particuliers (dans le cas des Antilles françaises) ou un arrêt de l'évolution parallèle dans les deux pays (ex. : le Canada francophone): l'existence de noyaux francophones, minoritaires, isolés, pousse aussi parfois à des réactions de protection de la langue se traduisant à la fois par le souci d'en maintenir l'usage et une certaine préoccupation d'éviter tout « abâtardissement » par évolution ou par contamination.

Sur le plan intérieur, la Renaissance, en tournant la France vers l'Italie - en avance au point de vue culturel - et vers l'antiquité gréco-romaine, entraîne une vague d'italianisme dans le français de certains milieux (la Cour), et une fascination pour les langues anciennes se traduisant par exemple par une volonté de rapprocher le français du latin (chez les érudits).

Certains événements politiques touchent directement la langue; les uns en prescrivent l'usage (Concile de Tours, en 813: Edit de Villers Cotterets en 1539), les autres en codifient l'usage directement (arrêté ministériel du 26 février 1901 sur les tolérances grammaticales) ou indirectement (création de l'Académie française en 1634 par Richelieu).

A partir du moment où la langue est perçue comme une institution soit par la masse des usagers (situations au xxe siècle, à la suite de l'instruction obligatoire), soit par la catégorie sociale dirigeante, au point de vue politique ou intellectuel, une volonté de formalisation est perceptible et agit sur l'évolution de la langue : des théoriciens apparaissent (grammairiens comme

Meigret au XVI^e siècle, par exem. ple), des institutions se créent qui s'occupent essentiellement ou accessoirement de la langue (salons précieux au xv^e siècle).

1.2.2. Les faits de civilisation.

Le contexte culturel joue également : l'importance plus ou moins grande accordée à la littérature, la prise de conscience du rôle esthétique du langage; la perception que la langue peut être pour un groupe social à la fois un lien entre ses membres et un moyen de détecter les éléments étrangers à ce groupe (au xviii^e siècle, Vaugelas : cf. la Préface aux Remarques, III). Inversement la situation de la langue peut être un indice d'un état de civilisation : on peut penser que le mélange de niveaux (argot, populaire, familier. standard) dans la langue parlée depuis 1945, en même temps qu'une divergence de plus en plus nette de la langue écrite donnée en modèle et de la langue d'usage courant sont le reflet d'une explosion contemporaine des structures traditionnelles.

Enfin la civilisation (matérielle — celle des moyens techniques ou non) joue aussi son rôle parfois de manière prédominante. Ainsi l'invention de l'imprimerie qui se traduit concrètement par les premiers ouvrages imprimés d'une certaine diffusion au XVI^e siècle permet d'envisager une réforme de l'orthographe : jusqu'alors la diffusion de la chose écrite était extrêmement étroite; une simplification et une rationalisation de l'orthographe étaient possibles sans grands bouleversements ni sur le plan technique (si les quelques imprimeurs du temps étaient d'accord) ni sur le plan des habitudes de lecture du public. Il n'en va pas de même à la période actuelle où le problème se pose à nouveau : il n'y a plus d'analphabètes en

France, pratiquement, ce sont donc les habitudes de tous les Français en matière de lecture et d'écriture qu'il faut changer radicalement. Or, pour ne prendre qu'un exemple, les nouveaux francs », au point de vue monétaire, ont été créés en 1959; en 1971, soit douze ans plus tard, qui ne compte encore – occasionnellement ou systématiquement - en «anciens francs» ? Mais l'obstacle est aussi technique : la masse de textes imprimés est énorme; il faudrait donc – et pendant combien de temps? — que chacun de ces textes se présente avec d'un côté le code graphique traditionnel et de l'autre l'orthographe réformée, on imagine les contraintes, et les prix, que postule un tel procédé. L'indifférence de plus en plus grande que nos contemporains affichent à l'égard de l'orthographe est liée aussi sans doute à l'importance croissante que prennent les moyens audiovisuels comme sources d'information. Ce n'est sans doute pas un hasard si la linguistique, rétablissant la priorité de l'oral sur l'écrit, apparaît en France et jouit d'un prestige - et d'une vogue - considérables actuellement, et depuis quelques années seulement.

2. Le contenu de ce livre

2.1. Contenu

Sur les différents états de la langue et sur son évolution, nous ne donnerons que des tableaux récapitulatifs pour chacune des grandes périodes, et cela sous une forme succincte : des recherches sont en cours actuellement, dans une perspective scientifique rigoureuse, qui permettront ultérieurement de préciser sous une forme systématique cet aspect des choses. Le

numéro 10 de la Revue Langue française (Larousse, mai 1971) fait l'état de la question et donne des indications bibliographiques utiles.

Outre ces tableaux schématiques, les textes cités, lorsqu'ils sont de l'époque, attestent l'état de la langue au moment où ils ont été écrits; leur provenance, indiquée, permet de les situer. L'orthographe en a été respectée le plus souvent au même titre que les autres aspects. quelques illustrations donnent l'apparence matérielle de textes imprimés jusqu'à la fin du xviiie siècle. Ces textes, qui reflètent la pratique du temps, sont extraits des instruments de référence (oram dictionnaire, etc.) ou traduisent des prises de positions. Pour le co socio-historique et institutionnel — objet essentiel de cet ouvrage à la fois des renseignements sous forme rédigée etcet ouvrage - truments de référence (grammaire, s prises de positions. Pour le contexte nous donnons à la fois des rensei des textes ou du temps ou d'historiens étudiant les périodes correspondantes, attestant ou éclairant les faits saillants. Ces documents permettent à la fois une étude directe des faits, et non une information de seconde main, et, méthodologiquement, un entraînement à la critique des documents - ce qui justifie que, à l'occasion, nous suggérions quelques directions de travail ou que nous proposons un type de commentaire montrant ce que l'on peut retirer des textes. Ce que nous proposons ici est donc à la fois un ouvrage d'information à un niveau modeste) sur les conditions dans lesquelles le français a évolué et un recueil de documents.

2.2. Méthodologie

Pour une étude sommaire de la langue française dans son évolution, on peut partir des textes de chaque époque considérée lorsqu'ils sont cités ici. Mais ce ne sont que des attestations en quantité limitée, des jalons. La bibliographie et la consultation en bibliothèque des textes dont nous avons tiré les extraits cités doivent permettre d'élargir le champ de recherches.

Les quelques reproductions de textes imprimés proposées familiariseront le lecteur avec la présentation, quelquefois déroutante, de ceux-ci.

Enfin l'étude du milieu dans lequel la langue évolue peut être menée, à partir des informations - volontairement succinctes — données d'abord, mais surtout des textes cités dont on fera l'étude critique; ces derniers sont des témoignages à analyser intrinsèquement, pour les idées qu'ils expriment, mais aussi pour leur situation dans leur époque (par exemple la théorie et :1° son expression; 2° son application, à rechercher dans l'usage contemporain; 3° les options qu'elle implique; 4° l'accueil qui lui fut fait). C'est dire donc que des recherches complémentaires, autour de ce livre, sont nécessaires : approfondissement des faits et des textes, élargissement à des textes complémentaires; recherche d'autres points de vue, etc...

C'est pourquoi, si nous suggérons quelques indications de travail, quelques perspectives débordant le cadre de ce livre, ce ne sont pas pour qui veut approfondir les choses – des propositions de pure forme, ni tout à fait un travail supplémentaire facultatif; c'est le seul moyen de dépasser le cadre volontairement restreint d'un ouvrage d'initiation.

Du latin au roman

1. Les faits de civilisation

1.1. Les Gaulois

Les habitants de la Gaule vivent d'économie essentiellement pastorale; belliqueux et peu commerçants, ils forment des communautés rurales peu importantes sous forme de société aristocratique : un noble est entouré de ses clients et de sa famille; la Gaule est divisée en pays dont chacun est en conflit virtuel ou réel avec ses voisins. Le seul lien qui les unisse est d'ordre religieux, par le fait des Druides; une fois par an, une grande assemblée judiciaire se réunit dans l'Orléanais. Sur le plan linguistique, il faut ajouter que, pour des raisons magiques, les Gaulois redoutent l'utilisation de l'écriture. Aussi ont-ils laissé peu de trace écrite dans l'histoire du français.

1.2. La conquête romaine (154-52 avant J.-C.)

Les Romains conquièrent la Gaule en deux étapes : tout d'abord ils occupent la Provence (Provincia romana), dont la conquête s'étend de 154 à 125 avant J.-C., puis c'est toute la Gaule que César prend à l'issue de la guerre des Gaules (de 71 à 52 avant J.-C.); appelé à l'aide par un pays menacé par un autre, il accorde sa « protection » au premier et, battant l'autre, le « protège » à son tour. Tel est le processus initial. Puis l'effort de résistance unitaire de Vercingetorix entraîne de la part des

Romains une conquête systématique qui trouvera sa limite provisoire en Angleterre même.

Les conséquences sont doubles; d'abord, l'implantation du système administratif romain, la création d'un réseau de communications et la mise en chantier de grands travaux transforment la civilisation en Gaule : on passe à une économie d'échanges toutes proportions gardées — Ensuite l'aristocratie gauloise, dont la collaboration est encouragée, séduite par le genre de vie des Romains, se romanise vite complètement. Ainsi le noble gaulois se trouve-t-il amené au bilinguisme : il emploie avec ses domestiques le gaulois et le latin dans toutes les autres situations. La conséquence en est une juxtaposition en deux groupes sociaux, assez caractéristique d'ailleurs des sociétés antiques : d'un côté une aristocratie peu nombreuse, riche et cultivée; de l'autre, le peuple constitué des clients des nobles, de leurs serviteurs et d'esclaves, grande majorité complètement illettrée.

L'apparition du Christianisme accentue une autre opposition - entre les villes et les campagnes. En effet dans les premières, le prestige du latin favorise son implantation, tandis qu'il faut attendre le i^e siècle pour que Saint Martin organise l'évangélisation des campagnes.

1.3. Situation au début du V^e siècle

Nous empruntons à Edouard Perroy (Histoire générale des Civilisations, III, le Moyen Age, P.U.F., p. 2) le bilan de cette conquête romaine. Ce qui frappe les écrivains du début du ve siècle, c'est l'unité du monde romain.

Toutefois, un événement qui, avec du recul, n'était pas imprévisible mais que les contemporains n'ont pas estimé à sa juste valeur va tout bouleverser : la pression des barbares sur les *limites*, la frontière entre l'empire romain et le reste du monde.

1.4. Les invasions barbares

Au départ les choses n'ont aucun caractère de masse ni de force. Dès la fin du I^{er} siècle, une infiltration se produit : en Gaule s'installent de petits groupes de barbares, avec l'autorisation des autorités galloromaines; chaque colonie conserve ses usages, son système juridique, son roi. Progressivement ces immigrants, davantage attirés par les séductions d'une civilisation agréable que chassés de chez eux, s'assimilent en apprenant plus ou moins le latin. La même fascination avait expliqué, dès le milieu du III^e siècle, des expéditions de pillage menées en Gaule du nord et de l'est par des barbares d'outre-Rhin. Toutefois, c'est à partir de 407 que de véritables invasions commencent. Les Germains subissent la poussée de nomades des steppes (Huns, Alamans, Scythes et Sarmates), eux-mêmes talonnés par d'autres. Ainsi, progressivement toute la Gaule se trouve conquise et occupée, avec une densité variable, il est vrai. La seule organisation qui résiste à cette invasion est celle de l'Église, calquée au départ sur celle de l'Empire romain. Le baptême de Clovis, en 496, qui a épousé Clothilde, une chrétienne, a un rôle déterminant pour le latin, tel du moins qu'il subsiste à l'époque, car cette langue, celle de la grande majorité des Gallo-Romains, est aussi celle de la civilisation et de l'église.

1.5. Conséquences des invasions barbares

On a l'impression d'une nette régression de la civilisation, surtout sensible aux points de vue politique et économique. Les villes perdent de leur importance, avec l'amenuisement extrême des échanges (seules subsistent quelques foires, comme à Saint-Denis); l'insécurité des routes entraîne un système d'économie fermée, de type rural qui se traduit par une forme itinérante : le souverain se fixe provisoirement en un point de son domaine; puis, lorsque les ressources de cette résidence sont épuisées, il se déplace pour une autre résidence et ainsi de suite. En même temps, le centre de l'économie se déplace vers le nord; les communications avec l'Italie sont coupées; la Méditerranée, où l'expansion de l'Islam entraîne la prééminence arabe, est abandonnée; toutefois les relations subsistent avec le reste de l'Empire, mais le latin n'y joue qu'un rôle secondaire. Les écoles disparaissent; mais, au vie siècle les monastères acquièrent une grande importance économique, culturelle et linguistique (encore qu'à cette époque personne ne sache plus le latin classique; les formules liturgiques sont répétées de façon mécanique, sans être comprises.) Les Gallo-Romains parlent la *lingua romana rustica*, les envahisseurs, le germanique; toutefois d'une part si chaque nation barbare conserve sa langue et ses lois particulières, elle met ces dernières par écrit dans un latin très altéré appelé depuis le bas-latin; d'autre part, fascinés par le luxe de la civilisation gallo-romaine, les envahisseurs riches ou enrichis — c'est-à-dire la nouvelle aristocratie terrienne, essentiellement militaire - s'assimilent, avec la volonté d'imiter les Romains.

1.6. Renaissance...

Au VIII^e siècle, la Gaule se repeuple; anciens habitants et envahisseurs fusionnent. Toutefois, l'on se trouve dans une

période d'ignorance à peu près totale; les foyers de civilisation ont quasiment disparu; dès la fin du VIII^e siècle, les livres saints sont à peu près inintelligibles aux prêtres. La langue germanique, indispensable à qui veut jouer un rôle politique, vient s'ajouter au roman et au latin après la conquête, rendant la situation linguistique encore plus complexe.

Toutefois quelques traits encourageants peuvent être notés; ainsi des bénédictins anglo-saxons, dans ce qui est aujourd'hui la Belgique, entreprennent une restauration des études : on leur doit les gloses de Reichenau, au VIII^e s. (voir en 3.2.). D'autre part la tradition de science et de littérature gréco-romaines se maintient chez les AngloSaxons, les Scots d'Irlande, en Italie et en Espagne.

Au siècle suivant, Charlemagne entreprend une œuvre de restauration culturelle : il fait venir des savants étrangers tels qu'Alcuin, professeur d'York); il crée une école du Palais et, pour les clercs, des écoles enseignant les arts libéraux. Après lui, s'établit une société nouvelle, fondée sur le Christianisme, entraînant la constitution d'une langue nouvelle. En effet, la restauration des études latines chez les clercs met en évidence que ces derniers ne peuvent se faire comprendre des fidèles en latin; le Concile de Tours, en 813, ordonne donc au clergé de prêcher « en langue romane rustique, ou en langue germanique, afin que tous puissent comprendre plus facilement ». C'est la première reconnaissance légale de ce qui deviendra le français, en quelque sorte. La seconde étape est constituée par le texte des Serments de Strasbourg (en 842), en roman et en germanique (voir en 3.3.). Enfin Hugues Capet (946-996) est le premier souverain qui ait certainement ignoré le germanique. Cette langue disparaît donc de l'usage politique au profit du roman.

2. La langue romane rustique

Il ne s'agit pas ici d'entreprendre une description détaillée de cet état de langue ni d'en suivre d'une manière précise l'évolution. L'on ne proposera dans ce chapitre que les traits essentiels qui serviront de points de repère ou de memento.

2.1. Traits phonétiques

La référence se fera, dans ce domaine, au latin classique, sauf indication contraire.

L'originalité essentielle du roman par rapport au latin se marque dans le système vocalique. Tandis que le latin classique disposait de quatre diphtongues, le roman n'en a plus qu'une : [au]: en latin, les voyelles se divisent en deux groupes par leur quantité, opposant les longues aux brèves, le roman oppose des voyelles ouvertes et des voyelles fermées; il ne possède qu'un seul [u]. Pour les consonnes, le roman et le latin sont identiques pour les labiales et les dentales; [f] est la seule labio-dentale du roman; par rapport au français, [ʃ] et [ʒ] n'existent pas encore; le fait essentiel est peut être l'existence de [k], [g], [n] et [l] mouillés, comme le latin, le roman possède un [l] et un [n] vélaires, tandis que le [kw] et le [gw] latins disparaissent; deux semi-consonnes [j] et [w] existent comme en latin. Le germanique introduira deux phonèmes nouveaux, le *h* aspiré correspondant en fait à une expiration initiale et un [w] initial aspiré qui passe à [gw] avant de devenir [g].

A partir du Concile de Tours (813), on prononce le latin «à la française ».

2.2. Graphie

Le fait essentiel est une relative pauvreté en signes qui s'explique par l'usage très limité que l'on fait de l'écriture. C'est sans doute un fait d'usage, mais la responsabilité en revient aussi à l'incommodité des supports de l'écriture : la tablette de cire, le papyrus et le parchemin que l'on roule. L'alphabet comprend 23 lettres : ni le j, ni le w n'existent; le u n'existe que comme minuscule correspondant à la majuscule V : le x, l'y, le z, empruntés du grec, servent à transcrire les mots de cette langue, dans le même esprit, le h traduit l'aspiration des consonnes grecques (ch, ph, th).

2.3. Morphologie

Dans le système nominal, deux réductions : l'on passe de trois genres à deux (le neutre disparaissant); la déclinaison, initialement à six cas, passée à cinq par la disparition du vocatif, se limite à deux cas (cas-sujet et cas-régime). Dans un autre domaine, les comparatifs et superlatifs se forment non plus par un jeu de suffixes mais par l'adjonction d'un adverbe, selon le système devenu la norme en français moderne.

Le système verbal se trouve profondément bouleversé; en effet, le jeu des évolutions phonétiques entraîne de nombreuses

homophonies, génératrices d'ambiguïtés que la langue évite en reconstruisant un autre système. Deux faits essentiels à noter : la formation d'un futur périphrasique constitué de l'infinitif du verbe que l'on conjugue et du présent d'avoir (ex. legere habeo : j'ai à lire, je lirai); l'emploi comme auxiliaire d'avoir et d'être.

A la voix active, avoir permet la constitution d'une série de formes composées qui viennent doubler les temps traditionnels; ainsi se crée l'opposition aspectuelle entre l'accompli marqué par les temps composés, et l'inaccompli que marquent les temps simples. De même que l'on a un futur périphrasique, se crée un futur du passé constitué sur le même modèle : l'infinitif du verbe conjugué et avoir à l'imparfait; cette forme prenant aussi des valeurs modales devient notre conditionnel.

Quant à être, il permet la constitution d'un nouveau type de passif, celui qui est resté, de type analytique.

2.4. Syntaxe

La tendance à passer des formes synthétiques (où l'on fait varier préfixes et/ou suffixes pour marquer des différences) aux formes analytiques (où l'on adjoint des mots les uns aux autres pour obtenir le même résultat) se retrouve dans la syntaxe. En effet, l'amointrissement considérable des déclinaisons entraîne deux conséquences essentielles; d'une part le développement des prépositions; d'autre part la fixation de l'ordre des mots. Sans doute sur le premier point présenter ainsi les choses est assez schématique; en fait, la redondance de la langue entraîne l'association, superflue, d'une préposition et de l'emploi d'un cas

de déclinaison, qui à lui seul suffisait à marquer la fonction; puis seule la préposition s'est maintenue comme marque tandis que la déclinaison perdait ainsi de son utilité, étant une différence moins perceptible que le changement — ou l'opposition présence/absence — de préposition. En tout état de cause, l'on observe concurremment les deux phénomènes : amenuisement de la déclinaison et développement de l'emploi des prépositions.

Quant à l'ordre des mots, il a tendance à se fixer dans la forme actuelle de la phrase minimale achevée (cf. J. Dubois, Grammaire structurale, II); sujet, verbe, complément. Tout autre ordre tend à prendre une valeur expressive.

Enfin, c'est à cette époque que remonte la création de deux articles, l'article défini dérivé du démonstratif latin ille, et l'article indéfini dérivé du numéral de l'unité latin unus.

2.5. Vocabulaire

Du vocabulaire gaulois, il était resté peu de choses en gallo-romain : des noms de personnes en -rix, des noms de lieux (en -dun ou -don, en particulier); en outre, il reste quelques substantifs liés à la vie rurale : noms de plantes ou d'arbres (ex : chêne), d'animaux (ex : bouc); termes d'artisanat rural (ex : tonne) ou d'agriculture (charrue, soc). Donc quelques termes concernant les institutions, des objets, des techniques qui localement étaient dépourvus d'équivalent latin.

Au cours des siècles, l'évolution du vocabulaire est liée à celle des faits pratiques; le vocabulaire concret subit un remaniement. Le Christianisme apporte des mots nouveaux, nécessaires (abbas = abbé), on change la signification de mots existant antérieurement (caritas = charité). Le germanique apporte le plus au roman dans le domaine du vocabulaire : outre de nombreux noms de lieux (notamment les noms en -bach(e)/-baix, de Bach signifiant « ruisseau » : Marbache, etc.), les noms de personnes qui, en un seul mot, réunissent deux éléments significatifs; des suffixes en -ard, en -aud; des termes d'agriculture (jardin, houx) et du vocabulaire abstrait (hardi, orgueil).

L`ancien francais

1. Les conditions historiques

« Tout change entre les abords de l'an mil et la fin du xie siècle. Le réveil de l'Europe est à l'origine d'une expansion continue et qui se poursuit pendant près de trois siècles; le monde islamique, en revanche voit son essor en partie arrêté et en tout cas ses structures modifiées par l'apparition en son sein d'une force nouvelle, celle des aristocraties militaires d'origine turque : un peu plus tard encore, une partie des territoires musulmans et la presque totalité des Empires asiatiques se trouvent complètement bouleversés par le grand fait de l'expansion mongole. Ainsi, vers le milieu du XIe siècle, et non sans schématiser à l'excès, on peut dire qu'un très fugitif équilibre s'établit entre l'Europe féodale, l'Islam turc et l'Asie mongole. » (Ed. Perroy, Histoire générale des civilisations, III)

En effet l'évolution du français n'est pas indépendante des circonstances historiques non seulement en France même, mais dans l'Europe occidentale et orientale. Ed. Perroy poursuit en ces termes (ibid., p. 2) : « Bientôt commencent, dans les deux premiers de ces domaines, ce que nous avons nommé les temps difficiles. Tandis que l'Asie se ferme à nouveau aux contacts intercontinentaux, et que l'Islam voit s'étendre la nouvelle puissance des Ottomans, l'Europe, dont les regards de l'historien doivent maintenant scruter plus profondément les structures - car ce sont celles de l'avenir cherche, dans le déséquilibre de son économie, les troubles de ses sociétés et de ses formations politiques, à définir sa voie, à renouveler dans l'inquiétude ses façons de penser et ses aspirations. Transformation lente, à vrai dire, comme presque toutes celles d'une histoire dont le rythme n'a pas encore commencé à s'accélérer de façon appréciable; mais transformation d'où l'Europe féodale se mue peu à peu en une Europe moderne et forge les instruments de ses prochaines conquêtes.

1.1. La féodalité et les Croisades

1.1.1. La féodalité

C'est la faiblesse des Carolingiens qui a suscité cette institution; comme l'explique Ed. Beaudoin : « Un jour est venu où le descendant de Charlemagne, entouré de propriétaires qui sont maîtres de leurs domaines, n'a plus trouvé d'autre moyen de garder des hommes à son service que de leur distribuer des terres [...], c'est-à-dire, pour se les attacher, de les rendre de plus en plus indépendants, et, pour pouvoir régner encore, d'abdiquer toujours de plus en plus ».

En effet, au départ, un homme se confie à un autre dont il attend protection et entretien; il lui abandonne la propriété de sa terre s'il en a une : c'est la recommandation. Un serment de fidélité lie les deux hommes. Au Xe siècle s'instaure l'habitude de donner au vassal un fief, à la fois en récompense de sa fidélité et comme moyen de subsistance. Puis, tandis que le nombre des alleux (terres libres) diminue, le fief devient héréditaire. Désormais les liens ne sont plus d'homme à homme mais de dépendance fondée sur la terre. Cela entraîne un relâchement de la fidélité personnelle et parfois des conflits : lorsque, par héritage, un seigneur se retrouve vassal de plusieurs suzerains qui peuvent être en conflit, il choisit la fidélité à l'un plutôt qu'à l'autre; en principe l'hommage dû à l'un d'eux est reconnu prépondérant (hommage lige); dans la pratique, l'on devine les jeux diplomatiques que cette situation autorise.

La conséquence politique est à la fois le morcellement du pays et la constitution de grands fiefs, menace pour le pouvoir royal. Un exemple en sera le comté d'Anjou. A la suite de guerres féodales, une dynastie, en trois générations, passe d'un petit territoire donné en bienfait par Charles le Chauve à un domaine d'environ 30 000 km. Dans ce cadre, le comte fait figure de souverain, entouré de ses vassaux - évêques et « barons » - qui lui doivent, aux termes des devoirs féodaux, service de guerre, service de cour (pour la justice et pour les fêtes) et service d'argent (« aide aux quatre cas » : 1° quand il est prisonnier, pour payer sa rançon; 2° quand il arme chevalier son fils aîné; 3° quand il marie sa fille aînée; 4° quand il part pour la croisade. Tel est du moins ce service peu après, lorsqu'il se précise). Cependant la vie dans ces châteaux n'est ni gaie ni raffinée : ceux-ci, en bois jusqu'au xie siècle, deviennent progressivement de pierre, en restant sombres et rudimentaires; les deux grandes occupations sont la guerre (comme sport, comme distraction et comme activité lucrative, par le pillage) et la chasse (pour les deux premiers mêmes motifs et pour la nourriture). L'on voit donc que ce milieu n'est pas favorable à un développement littéraire.

Parallèlement à cette installation de grands fiefs qui menacent son autorité, le roi, quasiment sans pouvoirs, mène une vie itinérante sur un domaine peu important, assez pauvre et morcelé de surcroît. Dans la mesure, en effet, où l'on vit en économie rudimentaire, la presque totalité des biens de consommation provient du domaine qui, cultivé de façon extensive, épuise assez vite ses ressources. Dès que le cas se produit, le roi et son entourage se transportent ailleurs. L'unité du royaume reste linguistique. Pour tenter de mettre fin aux incursions des Normands, Charles le Simple, en 911, concède au duc Rollon une région qui s'appellera la Normandie. Petit à petit les Normands, en même temps qu'ils arrondissent leur domaine, se fixent, se romanisent, puis ils tournent leurs conquêtes vers d'autres régions : la Sicile (Robert Guiscard en

1059), l'Angleterre; Guillaume le Conquérant en associant cette dernière à la Normandie finit par être plus puissant que le roi de France.

1.1.2. L'Église et la féodalité

Au départ, le serment qui unit deux hommes dans un rapport de suzerain à vassal est garanti sur le plan religieux. D'autre part, l'Église s'efforce de contrôler les seigneurs : en 989, elle interdit de s'attaquer aux hommes désarmés et de violer l'asile des églises; au XIe siècle, sous peine d'excommunication également, elle impose la trêve de Dieu. En même temps l'adoubement devient une cérémonie religieuse : le chevalier, ainsi, est soldat de Dieu. En 910, Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, fonde Cluny qui suit la règle de saint Benoît; c'est le point de départ de la congrégation correspondante qui, avec Hugues Ier (abbé de 1049 à 1109), deviendra un empire monastique.

Mais l'Église est également prisonnière de la féodalité, car elle éprouve des difficultés de recrutement à deux niveaux : les curés des églises paroissiales sont des serfs affranchis, dépourvus d'instruction, d'autant plus que presque aucune école n'existe. Quant aux évêques, seigneurs eux-mêmes et vassaux d'un laïc, quelle autorité, quelle autonomie peuvent-ils avoir ? Ils sont astreints aux mêmes devoirs féodaux que leurs homologues laïcs: beaucoup sont plus féodaux que prêtres dans l'âme; enfin la simonie n'est pas un cas exceptionnel. Seuls le prestige et l'autorité du pape, aussi bien sur les seigneurs laïcs que sur le clergé pourront modifier cette situation : les Croisades vont le permettre.

1.1.3. Les Croisades

Le phénomène est né en Espagne, pays où musulmans et catholiques coexistent en un équilibre instable. Des chevaliers français sont attirés par l'aventure, mus par la perspective de conquêtes territoriales, stimulés par les récits épiques fondés sur le personnage de Charlemagne, mais touchés aussi par la campagne que font les moines de Cluny. En remettant leurs péchés à ceux qui lutteraient contre les Infidèles, le Pape Alexandre II, en 1063, créait l'idée de croisade : toute une littérature est fondée sur ce thème; les expéditions de ce genre vont entraîner à la fois un brassage d'hommes et des contacts que la langue va refléter.

Sur le plan linguistique, la Reconquista espagnole aura pour conséquence, après la victoire chrétienne de Las Navas de Tolosa (1212), la création à Tolède d'un centre de traductions qui fera pénétrer en France des connaissances scientifiques et culturelles, d'une manière générale.

La première croisade, prêchée par le pape Urbain II (1095), entraîne la prise de Jérusalem par les Chrétiens en 1099. Plusieurs conséquences en découlent; d'abord la création d'un royaume de Jérusalem, confié à Godefroy de Bouillon – un Français, entouré de trois grands fiefs, destinés à maintenir la conquête faite : ainsi le français va-t-il se trouver langue d'état dans une région d'orient où il subira des influences locales. D'autre part, ces possessions orientales, perpétuellement menacées par les Turcs, entraîneront les pays occidentaux à y envoyer continuellement de nouveaux chevaliers, en même temps que des ordres de moines-soldats (Templiers et Hospitaliers) sont créés.

La quatrième croisade aboutit - on le sait - à un résultat imprévu : après la destruction de Zara, ville chrétienne, rivale commerciale de Venise, l'expédition dévie vers Constantinople qui est finalement prise et pillée (1204). On aboutit à la constitution - éphémère d'un Empire de Romanie sous le commandement de Baudouin de Flandre; en même temps en Grèce s'établissent des dominations franques.

De ces croisades, sur le plan de la civilisation, l'on peut tirer un bilan. S'il faut regretter qu'elles soient fondées sur l'hostilité religieuse (la mentalité médiévale ignore à peu près la notion de tolérance), elles constituent un apport non négligeable : les seigneurs français qui se sont croisés, souvent venus du nord, ont été éblouis par le luxe, le raffinement des civilisations orientales au contact desquelles ils ont été mis : Villehardouin s'en fait le témoin. De plus, concrètement, les chrétiens en rapportent des perfectionnements techniques (l'usage de la brique et de la céramique dans la construction, le coton, la boussole; le papier, ce qui est de la plus haute importance pour la diffusion du texte écrit); des ressources économiques (l'importation en Espagne du mouton mérinos); des enseignements techniques (l'astronomie, enseignée en particulier à Tolède; l'art de dresser des cartes géographiques); enfin des ouvrages arabes de philosophie, de médecine seront traduits - ce qui, pour la langue, impose la création ou la diffusion d'un vocabulaire adapté.

1.2. La puissance de l'Église

Il est bien connu qu'au Moyen Age, spécialement eu sa première phase, la religion a une place très importante dans la vie des hommes : les cathédrales en sont un symbole; mais les Universités en sont un autre témoignage.

1.2.1. L'Église et la vie sociale

Tout moment important de la vie personnelle est marqué par un événement religieux. Sur le plan professionnel, chaque « métier » a un saint patron. Les reliques sont de la part du peuple, l'objet d'une vénération telle que le commerce en est important. Les grands pèlerinages (le plus renommé en Occident étant celui de Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne) ont un effet de brassage de populations important; de plus la rédaction de guides à l'intention des pèlerins. L'organisation d'activités culturelles (récitations, par exemple) sont des faits qui ont une certaine incidence sur l'histoire de la langue. Le culte de la Vierge, qui se développe au XIII^e siècle, jouera lui aussi son rôle. Du point de vue de la hiérarchie, l'Eglise constitue une structure solide et cohérente. Le pouvoir du Pape croît au XI^e siècle au point d'aboutir à une théocratie : tout sur terre chrétienne doit obéissance au Pape, représentant de Dieu sur la terre. Henri IV, Empereur, en fit l'expérience à Canossa. Mais cette notion décline à partir du milieu du XI^e siècle. Dans son diocèse, l'évêque est tout à la fois le chef du clergé séculier, notamment des curés, mais aussi un seigneur et un juge. Il dirige l'école épiscopale; en outre, souvent, il décide la construction d'églises.

Dans le cadre du clergé régulier, si l'ordre de Cluny décline, saint Bernard, à Cîteaux (1112) puis à Clairvaux (1115), fonde l'ordre cistercien, dont les moines se consacrent essentiellement au travail manuel; on leur doit de nombreux défrichements. Toutefois, au début du XII^e siècle, une nouvelle réforme devient nécessaire. Saint François d'Assise fonde l'ordre des Franciscains qui inaugure l'action missionnaire. Les Dominicains, fondés par saint Dominique, se consacrent à l'étude et à la prédication. Pour lutter contre les hérésies,

Grégoire IX charge les Prêcheurs, en 1233, de constituer les tribunaux nécessaires : c'est le début de l'Inquisition.

A la fin de notre période, le prestige de l'Église est immense. Celle-ci inspire les actes, la pensée, la littérature, sur le plan social.

1.2.2. Les Universités

Jusqu'au xie siècle, les seules écoles, dépendant des monastères et des évêchés, forment des clercs en nombre limité sans que le besoin d'instruction se répande beaucoup dans l'ensemble des autres classes sociales. Ensuite, il n'en va plus de même : les bourgeois - en raison de l'essor urbain (voir en 1.3.1.) — constituent des écoles élémentaires, les évêques reçoivent des demandes d'ouverture de nouvelles écoles, qui bientôt supplantent leurs homologues épiscopales, moins modernes.

Au début du XI^e siècle se constituent des groupements (en latin *Universitates*) de maîtres et d'écoliers qui reçoivent du Pape statuts et encouragements. Ainsi, parmi les premières apparaissent Paris et Montpellier, suivies, en 1229, par Toulouse - en France. Chaque université est célèbre pour une spécialité; mais les maîtres et les étudiants vont de l'une à l'autre.

L'Université de Paris, dont les statuts datent de 1212 et 1215, s'administre elle-même, bénéficiant de franchises

données par PhilippeAuguste. Elle est répartie en quatre facultés, inégalement fréquentées; les Facultés de théologie, de médecine et de décrets (= droit) ne groupent qu'une trentaine de professeurs et quelques centaines d'étudiants: elles sont dirigées chacune par le doyen des professeurs. La quatrième, Faculté des arts, reçoit plus d'un millier d'étudiants de 13 à 21 ans qui y apprennent la grammaire latine, la rhétorique, la logique, la philosophie et des éléments d'arithmétique. Les étudiants sont répartis en quatre Nations qui élisent chacune un procureur, l'ensemble étant sous la responsabilité d'un recteur élu par les quatre procureurs. L'université n'a pas de locaux propres; d'où l'importance des collèges fondés pour fournir aux étudiants le gîte et le couvert (tel celui que fonda Robert de Sorbon en 1257 pour seize étudiants). puis qui deviennent établissements d'enseignement.

«La langue de l'université était le latin, écrit Ch. Bruneau: mais les gloses marginales d'un manuscrit de l'Alexandréide de Gautier de Châtillon, indifféremment en français et en latin, prouvent que, dans le dernier tiers du XIe siècle, le français était utilisé dans les explications de textes, qui étaient un des exercices fondamentaux. » (Petite Histoire de la langue française, I). Le choix du latin a deux raisons : c'est une langue internationale, d'abord, mais surtout c'est la langue de l'Église, dont l'Université fait partie, dont les cadres sont instruits par l'Université.

Les universités n'enseignent pas uniquement la pensée chrétienne : si celle de Paris interdit Aristote, Toulouse explique ce dernier tandis qu'un Dominicain qui deviendra professeur à Paris, Saint Thomas, tente de concilier christianisme et Aristote. Son maître à Paris, Albert « le Grand », est un homme de science (botaniste, astronome et géographe), comme le Franciscain Roger Bacon qui- déjà - critique les mauvaises

traductions de l'antiquité gréco-latine et compose une grammaire grecque. Par ailleurs, l'algèbre, transmise par les musulmans, pénètre en Europe, avec la médecine d'Averroès et Avicenne.

1.3. Économie et société

1.3.1. Reprise d'une économie d'échanges

Les échanges redeviennent possibles pour plusieurs raisons; tout d'abord les routes sont plus sûres : les invasions sont terminées, l'autorité royale (depuis Philippe Auguste, puis avec Louis IX) s'est affermie. Par ailleurs un accroissement de la population est un stimulant pour la production en même temps qu'une augmentation de la main-d'œuvre. Les communications s'améliorent intrinsèquement (pavage des routes) et grâce à des progrès techniques (collier d'attelage, gouvernail d'étambot).

Le commerce se fait avec l'Orient dont on importe les épices et des matières premières textiles - ce qui fait fonctionner la grande industrie du temps, les textiles dont les produits sont exportés aussi bien vers l'Orient. Dans le nord, de grands ports se créent et la draperie flamande est active. Initialement, les marchands sont errants, ce qui les amène à se grouper. Ils se retrouvent dans les grandes foires (dont les six foires de Champagne et de Brie), protégées par une paix spéciale. Les paiements s'y effectuent par l'intermédiaire des changeurs. Au xiii^e siècle, des gros marchands se fixent, ont des succursales et utilisent, pour les paiements, le système de la compensation.

Pour l'artisanat, phénomène urbain, il se développe grâce aux progrès techniques dès le xie siècle, protégé par une sévère réglementation du travail (hiérarchie, concurrence, fraude). Toutefois une grande industrie (dans les textiles, en Flandre) apparaît, et se posent des conflits sociaux.

De ce fait deux conséquences découlent : l'essor urbain (voir 1.3.2.) et la puissance nouvelle de l'argent. La monnaie, qui seule permet les échanges, retrouve son importance; la frappe de l'or (deniers d'or de Louis IX) reprend au xme siècle. On voit même apparaître de grandes sociétés qui font appel à l'épargne des particuliers, qui distribuent des parts de bénéfices. Sur le plan social, une classe nouvelle, celle des marchands, commence son ascension tandis que les revenus fonciers de la noblesse font décliner le pouvoir économique de celle-ci. C'est par des taxes qu'elle lève sur les transactions, par les emprunts que cette dernière va accroître son pouvoir, à l'imitation de la royauté,

Si l'on compare l'évolution de la littérature à cette évolution sociale, on comprend mieux combien le changement de public et les changements de goût chez ce dernier entraînent la transformation de la littérature,

1.3.2. Essor urbain

Protégées par les châteaux et les monastères, des villes naissent ou s'accroissent (quartiers neufs à l'extérieur du centre : les faubourgs). Une grande ville, au XII^e siècle, a 20 000

habitants; Paris fait partie de la dizaine de villes occidentales dépassant ou atteignant 50 000 habitants.

La structure des villes (entassement, rues étroites et sinueuses) entraîne des inconvénients graves pour la circulation, pour l'hygiène. Les maisons de bois expliquent les nombreux incendies. Cependant on note des éléments positifs : spécialisation des quartiers (pour raisons d'hygiène ou de surveillance), nombreux établissements de bains (à Paris, ils sont 26 à la fin du Xe siècle) amélioration du confort des habitations (cheminées, vitraux) allant parfois jusqu'à la recherche d'un certain luxe élégant : ainsi les bourgeois rapprochent leur genre de vie de celui de l'aristocratie.

Toutefois cette croissance des villes pose des problèmes et engendre des conflits : les villes s'affranchissent des obligations coutumières (service militaire, corvée...). Très tôt des révoltes urbaines éclatent. On aboutit à un mouvement d'affranchissement; les villes vont jusqu'à former des communes qui se gèrent elles-mêmes, battent monnaie : elles s'intègrent, indépendantes, dans le système féodal. Tel est le cas, en France, de Lille. Henri Pirenne écrit à ce sujet : « Dès le xme siècle, les marchands dépensent une partie considérable de leurs profits dans l'intérêt de leurs concitoyens, fondent des hôpitaux, rachètent des tonlieux. L'amour du gain s'allie chez eux au patriotisme local. Chacun est fier de sa ville et se dévoue spontanément à sa prospérité. C'est qu'en réalité chaque existence particulière dépend étroitement de l'existence collective de l'association municipale. La commune du moyen âge possède, en effet, les attributions que l'État exerce aujourd'hui. Elle garantit à chacun de ses membres la sécurité de sa personne et de ses biens. En dehors d'elle, il se trouve dans un monde hostile, entouré de danger et exposé à tous les hasards. Chez elle seulement il est à l'abri et il éprouve pour elle

une gratitude qui confine à l'amour. Il est prêt à se dévouer à sa défense, de même qu'il est toujours prêt à l'orner et à la faire plus belle que ses voisines. »

1.3.3. Les classes rurales:noblesse et paysans

L'augmentation générale de la population pose un problème de subsistance : l'agriculture doit produire davantage - ce qu'elle parvient à faire -, plus grâce à l'accroissement des surfaces cultivées que par l'amélioration des rendements, en dépit de quelques progrès techniques. Les défrichements se font à l'initiative des paysans ou surtout des monastères cisterciens, dès le XVI^e siècle. Cet accroissement des surfaces rentabilisées profite aux seigneurs qui, pour favoriser le mouvement, accordent des facilités nouvelles aux paysans : redevances légères et non plus servage, création de « villes neuves » recevant des chartes de franchise. Aussi les serfs des domaines traditionnels s'enfuient-ils, en un mouvement irrépressible. Les seigneurs se résignent à l'affranchissement que le progrès de l'attelage rend possible : moins de main-d'oeuvre est nécessaire lorsque les charges unitaires transportées peuvent s'accroître.

La noblesse elle-même évolue. Jusqu'au xie siècle tout le monde pouvait être armé chevalier. La montée de la bourgeoisie entraîne un réflexe de défense de la noblesse qui se ferme en caste héréditaire. En même temps, la vie des seigneurs se transforme, sans doute l'art de la guerre évolue-t-il (armure, fortifications), mais surtout le goût du luxe se répand : le château n'est plus une simple forteresse mais évolue vers une habitation plus agréable; l'on s'habille avec plus de raffinement; la nourriture s'affine et les loisirs évoluent. Mais le train de vie du

seigneur s'alourdit tandis que ses ressources ont tendance à décliner. En effet ses revenus viennent de propriétés foncières essentiellement et se composent ou de denrées de subsistance ou de redevances fixes, alors que les prix des produits de luxe, achetés, augmentent. Il vend des terres, emprunte - surtout en France où, à l'inverse de l'Italie, la noblesse n'envisage pas la possibilité d'une reconversion dans le commerce.

2. La langue dans son contexte

Les différents traits de la société médiévale et de son évolution que nous venons de rappeler expliquent les contraintes qui s'exercent sur la langue et les conditions de son évolution.

2.1. Les structures socio-politiques

Il ne faut pas perdre de vue que ce qui nous reste de la langue médiévale, ce sont surtout des textes écrits ou transcrits par une minorité, quelle que soit l'inspiration de ces écrits. C'est en quoi il ne s'agit que d'une langue cultivée. Par ailleurs, le français n'est qu'une langue ou populaire – celle que tout homme non instruit parle – ou fonctionnelle – celle que l'on utilise pour informer un message destiné & des non-savants. Ainsi, c'est sous la pression d'une nécessité (celle de l'efficacité) que l'Église décide de prêcher en langue vulgaire (Concile de Tours) ; les chansons de geste, s'adressant à un public non lettré, sont en français.

En revanche, du fait de la diffusion limitée des connaissances, toute communication de type scientifique se fait en latin. D'autre part, l'on a affaire avec l'ancien français à une langue essentiellement orale, hétérogène géographiquement, non codifiée, qui se développe sur plusieurs siècles pendant lesquels la civilisation évolue. Dans les lignes qui suivent, nous allons tenter de présenter les grands traits des structures qui influenceront sur le développement et la diffusion de la langue ; par référence à la situation historique à un moment donné, l'on établira le paramètre convenable : certains traits n'apparaissent que tard, au moment où d'autres n'ont plus guère d'influence ; selon les régions, certains aspects auront plus ou moins d'importance au même moment.

2.1.1. Les clercs

Ce sont les hommes instruits par excellence, mais dont la culture est latine. Ils sortent des écoles (épiscopales, etc.), puis de l'université. L'on a dit plus haut ce qui justifie l'importance attachée en latin.

Reste que la religion ne s'adresse pas uniquement, pas même essentiellement aux gens instruits, peu nombreux ; la prédication se fait donc en langue vulgaire, ce qui autorise une large diffusion de la doctrine et une emprise efficace sur un public étendu.

Tout cela reste dans les bornes étroites du rôle de l'Eglise ; mais l'ambition de cette dernière va plus loin, jusqu'à

marquer de son influence la littérature profane : le clerc, rival du jongleur, maintient à son profit la tradition littéraire latine.

Donc le clerc va jouer un rôle dans l'emploi et les formes de la langue française jusque dans des domaines aussi profanes que celui des chansons de geste. L'importance de la religion dans la vie médiévale (voir 1.2.) explique assez ce phénomène.

2.1.2. Les juristes

Ces derniers sont des bourgeois, mais d'essence cléricale. Jusqu'au XIIe siècle, tous les actes officiels émanant de la grande chancellerie Royale sont en latin, sauf les serments, pour des raisons pratiques évidentes. Dès lors, pour obtenir une diffusion plus grande, ils seront en français.

L'importance des clercs est grande d'abord parce que leur éducation est des plus complètes à l'époque, ensuite parce qu'ils sont très nombreux, ce qui justifie l'extension des organismes dont ils font partie.

Reste que, par leur formation, par leur prestige, les avocats vont – grâce à l'éloquence parlementaire qui s'exprime traditionnellement en français – avoir aussi un rôle non négligeable, que soulignent les parodies dont ils sont l'objet.

2.1.3. Jongleurs et trouveurs

Toute réjouissance populaire est accompagnée de chants et de danses, ainsi la Vie de Sainte Foy était-elle chantée et dansée. A l'origine, le jongleur est un interprète qui amuse, comme le souligne l'étymologie de son nom – jocular. S'il y a initialement concurrence avec l'Église, très vite une entente se conclut, au profit de cette dernière, entre les deux parties.

Mais le goût d'une vie plus agréable – sinon encore plus raffinée (voir 1.3.3.) – entraîne le jongleur à prendre une place plus importante au château : d'amuseur, il devient confident et conseiller, puis historiographe ; c'est finalement le prototype de l'homme de lettres. Sa succession, lorsque le goût s'affine, est prise par le « trouveur »).

En même temps, l'influence des femmes entraîne les hommes à rechercher des plaisirs littéraires, – attitude très différente de celle que laissaient deviner les chansons de geste.

2.1.4. Les bourgeois

Après le XVI^e siècle, l'essor urbain, la reprise des échanges entraînent la montée d'une catégorie sociale : la bourgeoisie. Celle-ci, à son tour, s'intéresse à la vie littéraire et s'instruit. A François situe ainsi cet aspect de la question : « Les bourgeois suivent le mouvement surtout après la grande transformation communale en France, à partir de la fin du XII^e siècle, laquelle assure l'autonomie des villes et leur permet de se développer en organisant leur vie propre. Cette vie est un

creuset où se rapprochent et se mêlent dans toutes sortes d'activités, sur le pied d'une quasi égalité, clercs, seigneurs, marchands enrichis, et, pour les réunir tous sur le terrain de la poésie, les jongleurs assagis groupés en confréries charitables. Ceux d'Arras, l'une des principales villes du nord, sont demeurés célèbres, qu'avait favorisés un miracle de la Vierge Marie, si bien que Notre Dame devient généralement la patronne de tous les puy, tant dans les villes picardes que dans les villes normandes. Les puy étaient le nom commun, emprunté aux concours institués au Puy-en-Velay en l'honneur de la Vierge. Par toutes ces associations mi-pieuses et mi-poétiques. »

2.2. Situation géographique de la langue

Les difficultés de communications, au départ, puis la constitution de grands fiefs, malgré la création d'une certaine économie d'échan. Ges, entraînent que le pays est très morcelé : la prépondérance royale ne s'impose que progressivement (Blanche de Castille n'imposera même pas aux pays d'oc le changement de langue). Ainsi le français se trouve-t-il divisé en trois grands ensembles ; puis chacun d'entre eux se partage en dialectes. Parallèlement à l'énoncé de ces différentes divisions, nous proposerons quelques échantillons de textes illustrant chaque dialecte important de manière que le lecteur puisse en identifier les traits au fur et à mesure et, éventuellement, amorcer des rapprochements et des comparaisons utiles.

2.2.1. Les grandes divisions

La langue se divise en trois ensembles assez nettement individualisés : la langue d'oc, parlée au sud d'une ligne passant

par Bordeaux, Bellac, Gannat, Thiers, St-Etienne et Grenoble ; le franco-provençal, parlé en Franche-Comté, en Savoie et en Suisse romande ; enfin, au nord de ces deux zones, la langue d'oïl – dont les divers aspects se réduiront au français commun. Pour donner un exemple des différences sur les plans du phonétisme et du vocabulaire, nous partirons du mot latin désignant « l'eau » : aqua (m). Dans la langue d'oc, l'évolution mène à aigo et à aiga (cf. Aigues-Mortes, Chaudes-Aigues) ; dans la langue d'oïl, ou aboutit à eau(e). Voici un texte en provençal (langue d'oc) de Guillaume IX, duc d'Aquitaine – dans la graphie proposée par A. Pauphilet :

Plus vezem de novelh florir

Pratz o vergiers reverdezir

Rius e fontanas esclarzir

Auras e vens

Ben deu quascus lo joy jauzir

Don es jauzens

2.2.2. Patois et dialectes

Les patois ne nous intéressent guère ici, d'abord parce qu'ils sont essentiellement parlés et que nous n'en avons pratiquement pas de traces certaines, ensuite parce qu'ils n'ont qu'un vocabulaire et une prononciation spécifiques quand leurs

traits grammaticaux sont peu individualisés. En revanche les dialectes sont des langues écrites et littéraires dont nous avons des attestations suffisantes. F. Brunot écrit à ce sujet dans son Histoire de la langue française, I : «Il a existé au moyen âge un certain nombre de dialectes qui, de création naturelle ou non, sans être probablement identiques au parler d'un endroit ou d'un territoire géographiquement déterminé, ont servi à la production littéraire, et qui peuvent sans qu'on abuse trop du langage, être appelés du nom de la région où ils étaient en usage. Il importera cependant de se souvenir que ces noms de picard, normand, lorrain ne sont employés et ne doivent l'être qu'avec une valeur toute relative. »

2.2.3. Les progrès du francien

Comme on le voit par les quelques textes précédents, le francien n'a pas seul l'avantage d'être une langue littéraire au contraire. Gaston Paris, dans sa Litterature française au Moyen-Age, écrivait : « La première période, purement épique, appartient surtout au nord-est, à la France propre et au nord-ouest : la poésie plus raffinée qui a sa principale expression dans les romans de la Table-Ronde, fleurit particulièrement en Champagne et en Picardie ; ce fut aussi dans ces régions que fut cultivée presque exclusivement la poésie lyrique des hautes classes et plus tard de la bourgeoisie. La Normandie et les provinces qui se rattachaient à elle depuis l'avènement des Plantagenêt cultivèrent de préférence la littérature historique et didactique ; à cette littérature normande se rattache, comme un immense provin qu'on ne peut séparer de sa souche, la littérature anglo-normande, qui pendant deux siècles fut l'organe de la société française établie en Angleterre à la suite de la conquête. » Comme on le voit, le francien n'est pas cité dans les premiers dialectes littéraires ; la situation historique l'explique ; il n'apparaîtra qu'en fin de liste et sans l'indication d'une forme

littéraire spécifique : les provinces de l'ouest prirent à la littérature de divers genres une part assez faible, mais présentent plus d'une production digne d'intérêt, surtout au point de vue linguistique. La Bourgogne n'est presque pas représentée dans les monuments qui nous restent, quoiqu'elle ait eu au moins une grande production épique. Un mouvement actif de traduction, surtout d'ouvrages religieux, se manifeste dans l'est et le nord-est à partir de la fin du Xe siècle. L'Orléanais produisit au XIIe siècle les deux poètes qui devaient donner à cette époque son empreinte la plus marquée, Guillaume de Lorris et Jean de Meun. La Champagne fournit au même siècle les plus remarquables de ses historiens en prose, surtout des auteurs de mémoires, tandis que la Flandre s'adonna avec ardeur à la rédaction d'histoires générales. Le théâtre, fécond en Angleterre dès le X^e siècle, fut surtout brillant par la suite dans les grandes communes picardes. Enfin tous les aspects de la littérature nationale furent plus ou moins représentés dans l'Ile-de-France.

2.3. Langue et littérature

2.3.1. Jusqu'en 1150

Les œuvres littéraires sont rares et étroitement localisées ; la renaissance carolingienne, au Xe siècle, fait apparaître dans le nord de la France une civilisation nouvelle dans laquelle les abbayes jouent le rôle de foyers intellectuels et artistiques : l'on y copie des manuscrits, l'on y maintient et un certain degré d'instruction et le contact avec des œuvres littéraires ou didactiques du passé. Aussi les œuvres littéraires de cette période sont-elles à la fois inspirées par le sentiment religieux et fondées sur une rhétorique classique qui est passée de la latinité antique aux Pères de l'Église : ce sont la séquence de Sainte

Eulalie (IX^e siècle) et les vies des saints, dont la plus connue reste sans doute celle de Saint Alexis (XI^e siècle).

2.3.2. De 1150 au début du XIV^e siècle

On assiste alors à un essor considérable de la littérature qui se déploie dans des genres très divers et qui en même temps, suivant l'évolution des structures socio-économiques, s'adresse à un public de plus en plus large ; parallèlement on peut suivre un infléchissement du goût. Pour une noblesse turbulente mais galvanisée par l'idée de croisade, la chanson de geste propose dans une forme récitée où les clichés abondent un idéal où le muscle est l'essentiel chez l'homme : les quelques sentiments qui s'y expriment dérivent du caractère physique de l'effort héroïque : courage, solidarité. Cette matière finira d'ailleurs par devenir un objet de dérision pour un public bourgeois qui n'adhère pas à cette éthique – en même temps qu'il en connaît le décalage avec la réalité. Après l'expérience des croisades, mais par le jeu de diverses autres influences, en même temps que les romans portent témoignage de sentiments plus déliés, la poésie lyrique d'une certaine affectivité, la langue et les formes rhétoriques et versifiées se diversifient et s'affinent parallèlement. Le théâtre, tout au long de cette période, présente pour le linguiste l'intérêt de proposer une langue plus proche de la langue orale que les autres textes. Au début du xie siècle « la langue littéraire est [...] le résultat du contact intime des milieux aristocratiques et du monde des clercs : une langue commune ne peut être que la langue populaire ; mais, transformée par des artistes, elle acquiert une richesse et une souplesse qui en font une véritable langue de civilisation », écrit Charles Bruneau

(Petite histoire..., I). Une littérature populaire, destinée au public urbain, propose un autre aspect, avec le Roman de Renart et les Fabliaux ; par ailleurs si la prose littéraire a mis du temps à apparaître, Villehardouin et Robert de Clari lui donnent ses premières illustrations.

2.3.3. Style et versification

Sur le premier point, qui sera examiné plus en détail avec J. Fabri, à l'occasion du moyen français, nous attirerons l'attention sur un seul aspect : l'importance du symbole ; ainsi que le remarque Ch. Bruncau (ibid.). « tout mot a un sens commun et un sens caché. Si deux mots semblables ont des sens différents, c'est que leurs « archétypes » sont semblables ; au « Savant de les déceler ». De même, tout événement comporte une signification profonde, toute réalité a deux aspects : l'un matériel, l'autre intellectuel ou moral. L'art de l'écrivain consiste donc à présenter ou à créer des symboles, de sorte que symbole et personnification sont plutôt des structures de pensée que des modèles rhétoriques.

Au point de vue de la versification, le français contraste avec les langues anciennes dans son système. Comme on l'a vu dans le premier chapitre, en 2.1., les voyelles ne s'opposent plus par leur quantité mais par leur ouverture. Il est donc impossible de maintenir une versification reposant sur l'opposition longues/brèves. Il existait chez les Rhéteurs un procédé qui consistait-suprême raffinement – à équilibrer les membres de phrases par le nombre des syllabes et à terminer chaque membre par une même voyelle.

LE TRÈS ANCIEN FRANÇAIS

3. État de la langue

3.1. Le très ancien français

La langue évolue alors librement, à l'insu des locuteurs, dans la mesure où l'intercompréhension n'est pas en péril. Ainsi s'expliquent de nombreux accidents : agglutination (article défini et substantif), contamination (un mot formé à partir de deux autres), dissimilation, métathèse et surtout étymologie populaire. D'autre part il est difficile de juger de la réalité linguistique de cette époque : non seulement l'on ne possède que des textes écrits, mais ces derniers sont transmis par des clercs qui, dans certains cas, peuvent maintenir des traits disparus de l'usage courant (comme les déclinaisons par exemple) et qui surtout modifient la graphie en fonction de leur dialecte, de leurs habitudes propres, des usages de leur temps. On ne peut donc donner qu'un aperçu général, correspondant à une moyenne estimée.

3.1.1. Traits phonétiques

Les consonnes, plus nombreuses qu'en latin, présentent les traits généraux suivants : les constructives se développent, des mi-occlusives apparaissent, tandis que les occlusives voient leur point d'articulation avancer. En général, l'articulation tend à perdre de sa force et de sa netteté. La graphie, qui n'a pas évolué, ne note plus la réalité prononcée. Les consonnes nasales entraînent la nasalisation de la voyelle qui les précède.

Une consonne finale, placée devant un mot à initiale - consonantique, ne se prononce pas; placée devant un mot à initiale vocalique, elle se sonorise. Le premier de ces deux faits a une importance déterminante pour la ruine d'une déclinaison qui tend à se régulariser sur la seule opposition [s]/zéro.

Il existe trois semi-consonnes [j], [ɥ], [w] et une expirée d'origine germanique, (h), très forte. Le [j] joue un rôle considérable dans l'évolution de nombreuses consonnes.

Quant aux voyelles, elles sont prépondérantes pour expliquer l'évolution des consonnes; leur maintien, leur altération ou leur disparition sont liés à l'accent : une voyelle accentuée subsiste, tandis que, non accentuée, elle s'affaiblit ou s'amuit. De nombreuses diphtongues et triphthongues apparaissent, ainsi qu'une série de voyelles antérieures labialisées. Tandis que le [ɥ] disparaît pour devenir [y] – auquel correspond l'apparition de la semi-consonne [ɥ] - le [w] se maintient. Enfin, quatre voyelles nasales sont attestées: les deux voyelles [ã] et [ɛ̃] et les deux diphtongues [aɛ̃] et [ɛ̃ɛ̃].

3.1.2. La graphie

Ce sont, initialement, les jongleurs – au xie siècle — qui établirent en fait une norme sur ce plan. Sans entrer dans le détail, l'on peut dire, si l'on en juge par le manuscrit d'Oxford de la Chanson de Roland par exemple, que c'est une graphie simple, très lisible, dont tous les caractères ont la même hauteur. L'on verra plus tard la conséquence d'une écriture qui différencie par hampes et jambages les lettres. Destinée à être

utilisée par des chanteurs allant dans toutes les régions, elle aurait tendance à n'avoir pas de caractère dialectal marqué de façon absolue. Autre conséquence de cette destination, elle reflète le plus exactement possible la prononciation, en dépit de quelques concessions à la tradition. A. François ajoute : « Mais comme elle est en même temps plus ou moins systématique, elle permet de préjuger l'existence d'une sorte d'orthographe des jongleurs. Cette existence suppose à son tour celle d'une catégorie de scribes spécialisés dans la transcription de la langue vulgaire ». La grande époque de cette « orthographe des jongleurs » prendra fin au XII^e siècle, faisant place à celle des gens de la pratique, des juristes.

3.1.3. Morphologie

La morphologie des nominaux reste dominée par la déclinaison à deux cas, dans quelle mesure ce maintien est-il artificiel dans des manuscrits où -- dès le manuscrit d'Oxford du Roland de nombreuses fautes sont attestées ? Déjà, souvent, c'est l'article qui permet de déceler à quelle forme l'on a affaire.

L'adjectif a deux déclinaisons, trois genres et forme comparatif et superlatif au moyen d'adverbes. Les adjectifs pronominaux et les pronoms sont complexes; ainsi le démonstratif présente-t-il la double opposition spatiale (proche/éloigné) et emphatique (forme normale/forme d'insistance); il est, comme le pronom personnel (il/elle/lui), fondé sur trois cas.

La morphologie du verbe subit à la fois les effets destructeurs d'une évolution phonétique qui crée des homonymies de formes et détruit l'unité des paradigmes, et les conséquences parfois réunificatrices de l'analogie. Ainsi le pronom sujet et le que (devant le subjonctif) deviennent-ils des indices nécessaires. S'y ajoutent les jeux de l'accent, portant tantôt sur le radical et tantôt sur la désinence du verbe. Les verbes deponents ont disparu; grâce aux jeux d'auxiliaires, le français possède un système de temps plus complet que le latin. On remarquera, par rapport au français moderne, une extension d'emploi plus grande du passé simple, tandis que s'affirme l'opposition réalité/non réalité par le jeu de l'indicatif et du subjonctif.

3.1.4. Syntaxe

La phrase est généralement simple et brève : la structure en est lâche, coordonnée ou même seulement juxtaposée. Cependant l'ancien français a reconstruit tout un jeu de prépositions, d'adverbes et de conjonctions par assemblage de que et d'un autre terme (préposition, adverbe) qui le précède. La déclinaison permet une assez grande liberté dans la place relative des mots; les accords se font entre adjectif et substantif, entre verbe et sujet avec cette exception que constitue un verbe au pluriel quelquefois lorsque le sujet est un collectif singulier de forme.

3.1.5. Vocabulaire

L'état actuel de nos connaissances ne permet guère de présenter un tableau exact et précis de la situation. Toutefois, si l'on a encore affaire à une langue assez pauvre, des termes

abstraites venus du latin l'enrichissent; mais l'essentiel des apports provient de deux sources: musulmane et occitane. La civilisation arabe est très en avance sur celle des occidentaux et les Croisades, non moins que les royaumes francs d'Orient, le commerce maritime méditerranéen et l'Espagne, en contact permanent avec les royaumes arabes, sont des moyens de transmission du vocabulaire aussi bien que des denrées. Deux exemples illustreront cet apport : le mot sucre » au xie siècle, la contamination d'un mot arabe qirmiz et d'un mot latin minium donne « carmin » (XI^e siècle).

Le même décalage de civilisation entre le nord et le midi est responsable de l'apport de mots occitans. Aussi les mots de civilisation, plutôt que du vocabulaire concret, sont-ils ceux qui passent dans la langue d'oïl. Le mariage d'Aliénor d'Aquitaine, pendant quinze ans (1137-1152), avec Louis VII donne à la cour de France l'occasion de prendre contact avec le luxe et la poésie courtoise que connaissent les pays d'Oc; ensuite auront lieu de nombreux mariages du même type dans l'aristocratie; des foyers de poésie courtoise se créent à Reims, à Blois, à Paris. Des termes de la langue sentimentale (dont nous ne citerons que « amour » et « jaloux » s'introduisent ainsi.

3.2. L'ancien français

Les grandes lignes de la langue décrite en 3.1. subsistent; toutefois quelques modifications méritent d'être notées.

3.2.1. Traits phonétiques

Deux phénomènes affectent les consonnes : la disparition de deux phonèmes, [θ] et [ð]; le passage des mi-occlusives aux constrictives correspondantes qui font ainsi leur apparition en français. [ts] → [s]; [tʃ] → [ʃ]; [dʒ] → [ʒ]. Pour les voyelles, les choses sont plus complexes : le (u) réapparaît, noté ou graphiquement; deux nouvelles voyelles nasales naissent : une voyelle [ɔ̃] et une diphtongue [jɛ̃]: l'opposition [ɛ]/[e] se réduit à l'archiphonème [E]. Enfin les diphtongues subissent une série d'altération : la plus importante concerne le passage de [ɔj] à [wɛ]: d'une manière générale, lorsque l'accent porte sur l'un des éléments de la diphtongue, celle-ci se réduit à la seule voyelle accentuée; par ailleurs [aj] se réduit à [ɛ]: [əu], [uə], [ue] se réduisent à [ɸ] et à [œ].

3.2.2. Graphie

Hors l'apparition de la graphie ou pour (u), un autre phénomène est très important pour l'orthographe française : l'emploi d'un signe x comme abréviation représentant u + s; lorsque ce signe n'est plus perçu comme tel, des savants rétablissent le ui ainsi chevaus, écrit chevax, passe à chevaux (ce qui est redondant) en attendant que les Tatiniseurs, se fondant sur la présence du 7 au singulier et n'ayant pas compris que le u est une vocalisation de cette consonne, y ajoutent encore un l. On atteint alors le sommet de la complexité et de la confusion avec la graphie chevaulx.

Sans doute ce résultat est-il ridicule: toutefois les responsables de ces erreurs avaient l'excuse d'une ignorance que nous n'avons plus pour maintenir chevaux au lieu de chevaus.

3.2.3. Morphologie et syntaxe

Les déclinaisons se ramènent à ce seul modèle, le plus répandu, qui repose sur l'opposition s/zéro; de même, possessifs et démonstratifs tendent à se simplifier. Dans le verbe, les formes analogiques se développent; dans les temps à deux ou trois radicaux, on observe une régularisation sur la forme la plus fréquente.

L'emploi des temps et des modes se rapproche de l'usage actuel; de même, l'ordre des mots a tendance à se fixer sur le modèle sujetverbe-complément. La phrase se complique, tandis que la négation apparaît fréquemment constituée, comme en français moderne, de deux éléments.

3.2.4. Vocabulaire

C'est sur le plan abstrait que le vocabulaire surtout s'enrichit, ce qui est un fait de civilisation au même titre que la complexité croissante des phrases. L'enseignement donné, sous des formes diverses par les cleres aux laics, dans des domaines abstraits (spirituel, moral, scientifique) ou techniques, impose l'usage (d'où parfois la création) et la diffusion du vocabulaire correspondant. Ainsi des mots nouveaux, tirés du latin, apparaissent provenant de deux sources essentielles : l'une ecclésiastique, l'autre, scientifique. La traduction des livres sacrés enrichit le français des termes comme annontiacion,

creacion, figure, rationel; les Computs, les Bestiaires, les Lapidaires, etc. apportent des mots comme administrer, automnal, clarifier, élément, mortalité, etc. La dérivation s'empare même de certains de ces mots : ainsi desfigurer de figure.

4. Essai de bilan : le français et son extension

4.1. Le français en France

L'unité de la France, assez longtemps, compte tenu de la faiblesse de ses souverains, a été linguistique et même sur ce plan relative; du fait de l'existence de dialectes assez nombreux. Par rapport à la Romania, l'existence géographique du français s'est réduite au nord et à l'est où il a reculé devant des parlers germaniques, au sud-ouest où le basque et le catalan empiètent sur le domaine du provençal et à l'ouest du fait du reflux dans l'Armorique des Bretons. Inversement les conquêtes des Normands et les conséquences des Croisades ont ouvert au français des régions nouvelles, pour un temps plus ou moins durable.

En France même, deux problèmes se posent : le premier, qui est en bonne voie de règlement, est la conquête d'une unité linguistique réelle; le francien domine non pour des raisons culturelles, on pourrait presque dire au contraire, mais pour des motifs politiques. Au fur et à mesure que l'autorité royale s'affermirait, que la centralisation du pouvoir s'affirme, le francien gagne sur les autres dialectes d'oïl. Le second est d'un autre ordre : c'est l'opposition entre français et latin comme langue de culture, la question ne se pose encore que l'enseignement (au sens large du terme, la diffusion de connaissances par des moyens didactiques oraux et/ou écrits) se fait en latin essentiellement, le français est encore pauvre, mais la situation évolue; l'attitude du pouvoir royal ne sera pas non plus sans

influence sur le développement de ce conflit que nous aurons à étudier de manière plus approfondie à la période suivante.

4.2. Le français hors de France

Lorsqu'il a été introduit par voie de conquête, l'on peut dire qu'il n'a pas eu une influence très durable, en revanche, en tant que langue internationale il a laissé des traces plus stables et plus profondes.

4.2.1. Pays de conquête

Dans les Deux-Siciles, importé en 1043 par les Normands, le français restera la langue officielle jusqu'au milieu du xve siècle, la couronne étant passée dans la famille d'Anjou entre temps. En Angleterre, apporté en 1066 par les mêmes conquérants, le français s'impose comme langue officielle, donc comme langue de l'aristocratie, celle-ci demeurant bilingue pendant plusieurs siècles.

4.2.2. Le français comme langue internationale

L'on cite toujours à ce sujet la phrase de Brunetto Latini, dans son Trésor (I, I, 7) (qui émet une idée exprimée également

par Martino da Canale) : « Et se aucuns demandoit pour quoi cis livres est escrit en roumanç, selon le raison de France, puis ke nous somes italien, je diroie que c'est pour il. raisons, l'une ke nous somes en France, l'autre por çou que la parleure est plus délitable et plus commune a tous langages. » Marco Polo, en 1298, dictera en français le récit de ses voyages.

Et il ajoute pour preuve : « Vivants, ils pensaient à la conquérir, ils voulaient y reposer morts, dans leurs terres de Normandie ou d'Anjou. C'est en 1272 seulement que Westminster s'ouvrit pour eux, bien plus tard encore qu'ils se résignèrent à abandonner leurs domaines continentaux. »

Dès le milieu du xie siècle, et ce jusqu'au milieu du xixe siècle, l'anglais n'a aucune existence comme langue littéraire, le français parlé outre-manche ne constitue pas véritablement un dialecte; c'est plutôt une langue altérée. Mais ces déformations n'étaient pas, remarque F. Brunot, on le sait par exemple du roman, pour compromettre l'avenir de la langue dans le pays. Elles étaient bien plutôt un signe de sa large diffusion. Par la suite, les événements politiques vont contribuer à la décadence du français en Angleterre, décadence qui se précipite au milieu du XIV^e siècle.

L'influence de la France s'exerce sur les mœurs, sur la littérature et sur la langue. Les conditions historiques (mariages princiers, échanges culturels, croisades), favorisent cette action

C'est par l'admiration que l'on professe, peu pour les Fabliaux mais surtout pour les chansons de geste, les romans bretons et la poésie lyrique, que le français pénètre la haute société d'outre-Rhin.

Aux pays-Bas le français laissera des traces dans la grammaire dans la morphologie du nom, dans la syntaxe. En fait, géographique ment, aucune frontière de franchissement difficile ne freinait cette influence.

La situation peut donc se résumer à peu près ainsi : «A vrai dire, dans tout le monde occidental, la richesse et l'extraordinaire variété de notre littérature avaient, à défaut d'autres causes, vulgarisé notre langue (...). D'innombrables traductions en allemand, en néerlandais, en gallois, en norvégien, en espagnol, en portugais, en grec, des manuscrits français, exécutés un peu partout hors de France, montrent quel a été l'ascendant de notre génie, et de la langue qui en était l'instrument. L'éclat jeté par l'Université de Paris, qui attira de bonne heure tant d'étudiants étrangers, contribua de son côté, bien que le latin fut seul admis officiellement dans les écoles, à la diffusion du français. Celui-ci s'éleva ainsi, dans l'esprit des hommes du temps, sinon à la hauteur du latin, du moins aussi près de lui qu'il était possible à un idiome vulgaire. »

Il est cependant encore prématuré de croire que le français peut déjà être considéré comme langue de culture, condition pour devenir véritablement une langue internationale.

Le moyen français

1. État de la civilisation

En guise d'introduction, nous citerons ce coup d'œil général porté par F. Brunot, dans son Histoire de la langue française, I : «Vers le milieu du XIV^e siècle, les pires fléaux, l'invasion, la guerre civile, la peste désolent à la fois la France, qui tombe dans un état effroyable d'anarchie et de misère. Le règne de Charles V lui procure à peine, au prix de lourds sacrifices, un instant de relâche. Lui mort, sous des régents sans scrupules, un roi fou, une reine criminelle, la situation devint plus terrible encore; il sembla, comme dit un contemporain, que le pays était à l'agonie, et qu'il allait périr, pour peu que son mal durât. On sait comment il fut sauvé par une prodigieuse épopée. Mais ces secousses successives avaient ébranlé la vieille société et ruiné l'édifice que le moyen âge avait cru fondé sur la féodalité et sur l'Eglise. »

Et il ajoute : «[l'Église], malgré l'ardeur de la foi qui persiste, est compromise désormais pour longtemps par des abus de toute sorte et des désordres scandaleux [la féodalité], sous le coup de ses adversaires et sous le poids de ses propres folies, tombe à une décadence dont elle ne se relèvera plus. Comme les institutions, et plus qu'elles, l'esprit public change; un nouvel idéal social, moral, intellectuel, commence à naître, déjà très net pour quelques-uns. Aussi sont-ce le xive siècle, et ceux qui le suivent qui pourraient avec raison être appelés des siècles de moyen-âge; intermédiaires entre les temps féodaux qui finissent et les temps modernes qui commencent, ils sont à la fois un temps de décadence et un temps de préparation. »

1.1. La guerre franco-anglaise : les revers

Tandis que Philippe le Bel (1285-1314) affermit son pouvoir et étend sa domination vers l'est, il se trouve gêné au sud-ouest par la Guyenne, dont le duc est roi d'Angleterre, et au nord-est par la Flandre qui, par son industrie lainière, a des relations économiques étroites avec l'Angleterre. Lorsqu'en 1328, Charles IV meurt sans enfants, Edouard III d'Angleterre fait valoir ses droits à la succession; bien qu'il ait reconnu Philippe VI, en 1340, il débarque en Flandre et prend le titre de roi de France. Ainsi commence la « guerre de Cent ans ».

Les hostilités s'éterniseront parce que les rois manquent d'argent : pas d'impôts réguliers mais des aides extraordinaires qu'il faut demander aux Etats chaque année; on pratique la mutation des monnaies; les petites troupes que le roi met en campagnes ne permettent jamais des batailles décisives; en outre la supériorité qualitative des Anglais explique les premiers revers français : Crécy (1346), Calais (1347) du roi, lucratif même s'il est risqué parfois, leur ambition est d'acheter une terre et de s'anoblir.

1.2. La fin de la guerre de Cent Ans

La folie de Charles VI en 1392 entraîne, sous le gouvernement égoïste de ses oncles, entourés de grands féodaux, le chaos politique, dominé par la vendetta des partisans de Louis d'Orléans (assassiné par Jean sans Peur, duc de Bourgogne en 1407), les Armagnac, et les alliés du meurtrier, les Bourguignons. L'Angleterre, qui a surmonté ses

difficultés intérieures en 1415, en profite et écrase les Armagnac, maîtres du roi et de Paris, à Azincourt. On aboutit en 1420 au traité de Troyes où Charles VI donne sa fille au roi d'Angleterre, laisse le gouvernement de la France à celui-ci et l'institue son héritier. Lorsque deux ans plus tard Henri V d'Angleterre et Charles VI meurent, une partie du pays reconnaît comme roi l'Anglais Henri VI tandis que l'autre reconnaît Charles VII, réfugié à Bourges. En 1428, les Anglais mettent le siège devant Orléans : la victoire aura une valeur symbolique du bon droit du vainqueur. Alors se place l'équipée de Jeanne d'Arc qui débloque Orléans, sacre Charles VII à Reims (1429), mais est faite prisonnière à Compiègne (1430) et meurt comme on sait en 1431. Après le traité d'Arras (1435) avec le duc de Bourgogne, le roi reconquiert son royaume en une série de victoires (1449-1453) dont la dernière, à Castillon, chasse définitivement les Anglais de France.

Le pays dévasté, dépeuplé, en proie au brigandage, se relève difficilement : l'agriculture manque de main-d'œuvre, mais le négoce se relève plus vite, grâce à Jacques Cœur qui se lance dans le grand commerce avec l'Orient, crée en France des manufactures, remet en état les ports, ranime les industries et rétablit, à Lyon en particulier, de nouvelles foires. Toutes les classes laborieuses s'associent à ce redressement. Par ailleurs la royauté trouve de nouvelles ressources : elle maintient des impôts réguliers, réorganise l'armée en « compagnies d'ordonnance » – armée régulière — crée une artillerie; l'administration, plus importante du fait de la centralisation, comprend à Paris le Conseil, où se prennent les décisions, le Parlement (justice), la Chambre des comptes (finances), l'Hôtel du Roi (services domestiques), tandis qu'en province siègent des Parlements et des Chambres des Comptes. Le roi devient le grand espoir de tout homme désireux de s'élever : pour les nobles, c'est la cour ou l'armée; pour les bourgeois, l'administration et l'anoblissement possible; pour tous, de lui dépendent la paix et l'ordre.

Par ailleurs, une « civilisation nouvelle » apparaît : «L'imprimerie va transformer les conditions de la vie intellectuelle, en conférant aux œuvres de l'esprit et à la langue qui en est l'instrument une force de pénétration incalculable. Et l'excitation de la Renaissance qui vient sera singulièrement favorable aux langues qui sont le véhicule d'une culture. Aussi bien que les tendances unitaires de la monarchie, l'essor et la curiosité des esprits sont une menace permanente pour ce dualisme linguistique qui s'était jusqu'alors perpétué. » (id. *ibid.*). Toutefois, il ne faudrait pas s'exagérer l'impact de cette découverte technique : dans une période où très peu de gens savent lire, l'imprimerie reste plus une commodité qu'un moyen de diffusion plus large.

2. Le moyen français

Si la langue du XVIII^e siècle était encore très empreinte de latin, celle du xive s. fait déjà figure de langue moderne.

2.1. La prononciation

«Le point fixe immuable de l'articulation, c'est l'accent tonique », écrit A. François. « Cependant l'accent tonique même, où prévaut l'intensité, après avoir écrasé les syllabes atones, tend'à s'affaiblir par manque de contraste. L'effacement des e féminins achèvera de niveler la prononciation. Le même accent tonique s'égalise sur les syllabes frappées d'un accent principal ou d'un accent secondaire, Le phénomène est sensible dans la réduction de nombreuses diphtongues ascendantes ou descendantes qui entrent dans la mélodie de l'ancien français ». En effet, c'est l'époque où les diphtongues se réduisent à des voyelles simples. Dès le x ., [we] devient [e] ou ne subsiste que dans la prononciation distinguée. La diphtongue nasale [jě] se prononce [jā] dans la langue populaire. L'hiatus causé par l'amuissement des consonnes intermédiaires disparaît, de même que de nombreuses voyelles en hiatus : il y a assimilation à la voyelle accentuée (eage + aage → age), ou disparition pure et simple (reançon rançon). Le [ə] disparaît dans certaines positions faibles : sairement se prononce (sɛ^Rmă). Au début du XIV^e siècle, Villon atteste que le groupe [ɛ^R] se prononce [a^R] : ainsi terre [ta^R(ə)]. Concernant les consonnes, un phénomène curieux apparaît : le [R] entre voyelles se prononce [z]. Ainsi oratoire » (oratorium en latin) donne dans la prononciation primitive les noms de lieux suivants (le chiffre, en tête, indique le département où se trouve la localité): 03. Aurouer, 02. Auroir; dans la prononciation nouvelle : Auzouer, 45. Ouzouer (-sur

Loire ou surTrézée), 77. Ozoir (-la Ferrière). La consonne finale s'amuït définitivement devant un terme à initiale consonantique mais subsiste à la pause.

2.2. Graphie

Une nouvelle école de scribes était apparue avec le xile siècle, proposant une graphie destinée à l'oreille, faite pour les jongleurs, donc relativement phonétique en dépit de quelques traces de traditionalisme plus ou moins systématiques. On notera que toutes les lettres y sont de même hauteur.

Le seul souci de leurs successeurs, cette fois, est l'ail et non plus l'oreille; le changement est d'importance; on va s'efforcer de distinguer par la graphie les homophones. L'écriture gothique devient courante à partir du XVI^e siècle. Ce n'est pas un progrès - sinon vers le conservatisme et la complexité; dans un souci d'ornement l'on remplace les s par des z, les i par des y, tandis que des g, des h s'introduisent indument ou se redoublent sans raison autre que celle de permettre un effet esthétique grâce aux hampes - ou un allongement des lignes; car ces dernières constituent l'unité prise en compte pour la rémunération du scribe. En outre l'orthographe obéit à deux règles : la différenciation (cf. actuellement : seau/sceau) et le rapprochement, par analogie, par etymologie populaire : par analogie avec six (de sex), on écrit dix (de decem).

2.3. Grammaire

Dans le système nominal, dès la fin du XVIII^e siècle , la déclinaison disparaît, sauf en Lorraine et en Picardie; le seul

cas-régime demeure normalement, tandis que le cas-sujet ou disparaît, ou prend un sens différent (pâtre/pasteur) ou un usage différent (on/homme). Le substantif est généralement précédé d'un déterminant, les premiers exemples d'emploi partitif de l'article apparaissant; l'ordre des mots se fixe : sujet-verbe-complément. Le genre et le nombre tendent à s'unifier, le pronom se distingue du déterminant.

Un effort de régularisation des conjugaisons verbales, à toutes leurs formes, tend vers un modèle unique - parallèlement au développement systématique des formes composées et surcomposées.

D'autre part, le pronom sujet tend à devenir d'emploi systématique, même le *il* neutre des verbes unipersonnels. Les temps des verbes n'expriment plus tant la durée et la répétition de l'action qu'un classement chronologique; le conditionnel se développe aux dépens du subjonctif. Pour reprendre un exemple de R. L. Wagner, au xve s., au lieu de « si le bailli fût ici, je m'en plainnisse à lui » on aura « si le bailli était ici, je m'en plaindrais à lui ».

La phrase est d'une complexité croissante; les outils de subordination se développent beaucoup au xine s.; une même conjonction peut être suivie tantôt de l'indicatif, tantôt du subjonctif, ce qui est devenu exceptionnel en français moderne. Enfin la proposition infinitive a une grande extension : « la puissance divine a permis avoir durée et règne aux mauvais » (exemple cité par Ch. Bruneau qui signale le fait).

L'on pourra juger des progrès réalisés vers la syntaxe moderne par la phrase, de l'ancien au moyen français, grâce à ces deux exemples de prose cursive du moyen âge.

2.4. Vocabulaire

Par rapport à l'ancien français, de nombreux mots disparaissent; au départ, chaque groupe social a son vocabulaire; puis la centralisation, cuivre de l'administration royale, entraîne la disparition de termes locaux. En outre la langue n'est plus seulement parlée - ou objet esthétique grâce à la littérature; elle devient véhicule de connaissances précises, scientifiques; il y a conflit entre le vocabulaire commun, souvent assez flou de sens, et le besoin de précision scientifique qui fait recourir à un calque latin : de là le latinisme (cf. 5-1-2). Les traductions en français jouent ici un rôle non négligeable: outre l'enrichissement de la langue, elles apportent une précision nouvelle aux mots français et inaugurent un genre qui restera très en vogue jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

D'autre part, donnant entre autres exemples les cas de partir et départir et la généralisation des adverbes en -ment, A. François écrit : « La contraction générale des articulations par la prononciation populaire à partir du latin, dont le résultat réduit souvent les mots à l'état de monosyllabes, entraîne par réaction toute espèce de renforcement de l'appareil morphologique. Nous l'avons vu en parlant du vocabulaire de la langue savante plus spécialement soumis à l'influence du nombre. Mais jusqu'où cette influence s'étend-elle dans la langue populaire même? »

3. Les ouvrages sur la langue

C'est à l'époque du moyen français qu'apparaissent vraiment des ouvrages concernant la langue.

3.1. Le lexique

Les gloses de Reichenau, au vin s., étaient une première forme, spécialisée dans un corpus bien précis, de lexiques bilingues. Depuis lors, deux autres ouvrages, d'ambition plus large, sont apparus. On les désigne par le premier mot-vedette de chacun d'eux. Par ailleurs, il existe surtout des « rimaires ».

3.1.1. L'Abavus

C'est le plus ancien, qui remonte aux xiie-XII^e siècles. Nous donnons ci-dessous quelques termes, avec leur glose, et un commentaire destiné à souligner l'intérêt de la glose proposée. Il s'agit d'expliquer en français des termes latins.

Si le calque est un neologisme, il est proposé à la fin :
cardo = lintel de huis vel cardon (Vat. Lat. 2748 n° 1019).

Ce ne sont là que des exemples qui pourraient être complétés; toutefois, ils suffisent pour attester déjà la souplesse de méthode et le souci de précision des premiers auteurs de ces lexiques bilingues.

3.1.2. L'Aalma

Celui-ci date du XIVe s. et est plus complet : il contient 1 100 mots; toutefois, il n'est pas original car il adapte un ouvrage similaire d'un Génois, J. Balbi. On pourra tenter une étude de même type que celle des termes l'Abavus proposée ci-dessus, à propos des quelques exemples que nous donnons ci-dessous.

Pour une étude plus fouillée de ces problèmes, pour une situation de ces lexiques dans l'histoire des dictionnaires, on se reportera à R. L. Wagner, les Vocabulaires français (2 vol.) Paris, Didier, coll. « Orientations » (I, 190 p., 1967; II, 184 p., 1970).

3.2. La grammaire

Il n'existe pas en France d'ouvrages réglementant une langue qui est encore dépourvue de prestige comme de stabilité. Seuls les étrangers, pour leurs besoins de communication, composent des ouvrages pédagogiques dans une intention purement fonctionnelle comme l'attesteront les quelques exemples suivants.

Voici maintenant un bref échantillon de la doctrine grammaticale et de la méthode pédagogique que l'on trouve dans de tels ouvrages. Le titre de celui-ci est : *Donait français pour brièvement introduyr les Englois en la droit language de Paris et du pais la d'entour, laquelle language en Engleterre on appelle douce France.*

Par ailleurs, il existe en France un Instructif versifié précédant une anthologie poétique intitulée *Jardin de Plaisance* (1501) qui passe naturellement de considérations sur la versification à des remarques sur la prononciation et l'orthographe grammaticale. Nous emprunterons la conclusion de cet aperçu à A, François : « Il n'est pas indifférent que la grammaire littéraire du français soit née de la rhétorique des poètes, non plus qu'elle ait débuté par la grammaire des «fautes». »

3.3. Les « manières de langage »

Ces manuels, faits pour des étrangers, sont destinés, comme on le verra par l'exemple ci-dessous, à leur permettre de « se débrouiller >> en pays étranger. Ils tiennent donc à la fois du manuel de conversation et de celui de civilités.

4. La littérature et ses techniques stylistiques

4.1. La notion du style

Le moyen âge, sur ce plan, ignore cette notion au sens actuel. Le terme, apparu au XIV^e siècle, désigne, dans la langue juridique, « la coutume des différentes parties de l'organisation judiciaire ». On mesure donc la distance. Alexis François montre comment a été assurée par l'École la continuité avec la rhétorique latine : « En fait de style appliqué à la langue littéraire, le moyen âge ne connaît que la rhétorique, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des règles formulées par les rhéteurs de l'antiquité et transmises à l'enseignement de l'École. Comme telle, la rhétorique est une des trois branches classées dans le cycle littéraire du trivium. Les sources principales en sont, outre l'Épître aux Pisons soit « art poétique » d'Horace (la poétique et la rhétorique sont complémentaires depuis Aristote), le *De inventione rhetoricae* de Cicéron et la *Rhétorique* à Hérennius longtemps attribuée au même auteur, en réalité l'œuvre de son contemporain, l'orateur Cornificius. Mais naturellement cette doctrine est abondamment commentée, raisonnée, systématisée, soit en classe, soit dans les traités qui s'attachent à la répandre en vers (pour la mémorisation) et en prose. Ces traités sont de trois sortes: *artes sermocinandi* pour l'éloquence, *artes dictandi* pour le genre épistolaire, *arts poétiques* ou *poésies* pour la littérature d'imagination. Une grande partie de la doctrine leur est d'ailleurs commune. »

C'est encore des Latins que le moyen âge tient « la théorie des trois styles ».

4.2. La prose; la rhétorique

4.2.1. Les œuvres littéraires

On retiendra surtout les textes dramatiques d'abord : dans les mystères, les diables apportent des éléments populaires, dans les farces et les soties, l'on trouve une langue qui se rapproche de celle qui est parlée à l'époque. La prose cursive, ensuite, est représentée par les historiens et chroniqueurs, Froissart à la langue riche et pittoresque, Commines, sobre et précis; avec Georges Châtelain, l'on aboutit à l'histoire éloquente, à la Tite-live, et poétique. Le Quadrilogue invectif d'Alain Chartier (xve s.), œuvre poétique, marque un souci latinisant, avec le parti-pris de renvoyer le verbe en fin de proposition; la langue littéraire cherche là à s'opposer à la langue courante. On comparera aux textes cités en 2.3. d'abord ce passage de Froissart, extrait de ses Chroniques (Société de l'Histoire de France, Siméon Luce, Gaston Raynaud et Léon Mirot, Paris, 1869-1931).

4.2.2. La rhétorique

C'est essentiellement la traduction ou la transposition de celle des Latins; elle aboutit à la Pleine Rhétorique de Jacques Fabri en 1521, à la jonction entre la tradition scolastique et une littérature déjà empreinte d'humanisme. Parallèlement, à la fin de cette période, se sent l'influence de la Bible que l'on commence à traduire et qui porte vers une prose poétique. Le style est dominé par le souci du nombre: c'est à lui que l'on doit la prolifération de substantifs dérivés (en-aille, -al, -age, -eur, -

ure, etc.) En même temps que l'on recherche une certaine valeur musicale, l'influence du vocabulaire juridique se fait sentir, comme l'indique A. François : « C'est d'une façon indéniable le suffixe -ation, -ition qui est devenu prédominant en français par suite de son emploi dans la langue du droit qui en fait, par emprunt ou autrement, la plus large consommation, sous l'influence du droit romain surtout. » Un phénomène corollaire est le redoublement, véritable tic de style à cette époque, bien qu'on puisse en trouver déjà un exemple dans les Serments de Strasbourg. Né du doublement d'un mot commun par un terme technique plus précis, il se généralisera avec le style de chancellerie et survivra au xve s., puisque l'on pourra le retrouver jusque chez Montaigne qui s'efforcera d'ailleurs de le corriger au fil des réimpressions des Essais. Voici une ordonnance de 1347 qui porte des traits caractéristiques de ce travers.

Ce qui initialement est un tic finit par passer pour une élégance caractéristique du bon style. On remarquera que le doublement s'associe parfois avec le rime (cf. « sans feu ni lieu », déjà cité par G. Budé) et qu'ici l'on passe du doublement au triplement, ce qui modifie le rythme. La conséquence linguistique de ce procédé, dans le vocabulaire savant, est de favoriser l'emprunt. Dans le même esprit, l'on préfère souvent la périphrase au mot simple.

Un autre phénomène est le souci d'un style lié, qu'analyse et explique A. François : « Indépendamment du gonflement de la période, le style lié est d'usage constant dans la prose du moyen âge, probablement sous l'influence du latin qui n'en supporte pas d'autre. De là l'emploi courant des conjonctions de tout genre et principalement

de la particule si (sic latin), d'une plasticité de sens étonnante (ainsi, pourtant), jusqu'à n'être qu'un simple appui de la phrase. [...] Le style juridique, encore plus logicien, de son côté se fabrique tout un arsenal de formules causales, tantôt subordinatives : vu que, attendu que, au cas que, à fin que, combien que, jaçait que (même sens), tantôt démonstratives : pour ce, à cette fin, à cette cause, sans compter les le dit et les susdit qui accompagnent invariablement les noms de personne. Le même style est aussi particulièrement enclin à se servir du relatif analytique lequel, laquelle, dont la diffusion, si caractéristique du moyen français, permet notamment de reproduire avec beaucoup d'exactitude certains tours latins. »

Lorsqu'on passe à l'époque des Rhétoriciens (voir ci-dessous, 4.3.), qui est celle d'Alain Chartier également, l'inversion.phénomène lié à la prose poétique, se généralise. Sans doute est-elle due aux influences latine et italienne; mais elle est également attestée tout au long de l'histoire de la poésie française, même à l'époque classique.

4.3. Poésie et versification

4.3.1. Œuvre poétique

Indéniablement, Charles d'Orléans (1391-1465) séduit par une simplicité qui l'oppose aux grands Rhétoriciens, dans des poésies où abondent les personnifications, écrites dans un français qui est plus celui de la Loire que celui de Paris. L'on connaît par ailleurs les jeux verbaux, l'acrobatie technique qui caractérisent les grands Rhétoriciens. Reste un poète original,

Villon dont nous citerons ici – pour des raisons linguistiques — une ballade en jargon (c'est-à-dire en argot).

4.3.2. La versification

C'est alors qu'apparaissent les premiers Arts poétiques, sous la plume de Guillaume de Machaut, d'Eustache Deschamps (1392). Ils préparent déjà la voie aux grands Rhétoriciens.

Ces derniers, à défaut d'inspiration parfois, manifestent un certain amour de la langue et l'orgueil que justifie l'accomplissement d'une activité difficile. L'essentiel de leur doctrine peut se résumer ainsi. Depuis Dante (*De vulgari eloquentia*) la norme est la tripartition; voici comment l'explique A. François : « Des trois strophes et des trois groupes de vers dans chaque strophe, les deux premiers éléments sont symétriques, le troisième asymétrique (comme aujourd'hui encore dans le sonnet). Dans la symétrie parfaite sont compris le nombre et la mesure des vers, ainsi que le choix et la combinaison des rimes en petit nombre et qui se reproduisent parfois dans la pièce toute entière. Mais la tripartition implique en même temps le renouvellement de la forme, constamment inventée par le poète : aucune chanson ne doit ressembler à l'autre. Il suffit du moindre détail pour en faire un autre type. On comprend qu'un pareil système pratiqué dans le nord comme dans le midi de la France favorise l'habitude des concours. »

Ainsi les concours se justifient-ils et l'acrobatie devient-elle nécessaire: quant à perfectionner un système aussi complexe, cela devient difficile, mais non impossible pourtant.

Dans les poésies où il n'y a pas de refrain, la forme de la strophe a la plus grande importance. On tend à répéter à l'infini les mêmes rimes, jusqu'à l'intérieur du vers, et à rechercher les rimes riches et difficiles. L'on se reportera au traité de versification de Molinet, pour une étude détaillée de la question.

5. Le français en France et hors de France

5.1. L'extension géographique en France

On observe à cette époque la disparition des dialectes littéraires : Froissart est le dernier écrivain à en utiliser un, le picard. Le français de France - celui du roi - connaît de ce fait un grand prestige en même temps que l'administration en facilite la diffusion : elle envoie dans les provinces baillis et sénéchaux, tandis que pour prendre les ordres ou en cas d'appel à la justice du souverain la province recourt à Paris et à sa langue. Peut-on dire que la royauté fut consciente du phénomène et favorisa l'extension du français ? C'est très improbable. Nous ne sommes donc pas encore à un état de conscience tel que celui qui fera prendre à François Ier l'ordonnance de Villers-Cotterets.

Si les dialectes littéraires disparaissent, les patois non seulement subsistent mais se diversifient, en même temps qu'ils donnent naissance à des productions littéraires mineures (Noëls). La langue populaire est attestée dans le théâtre (les diables des mystères; farces; soties-notamment la Farce de Maître Pathelin) : il en va de même pour l'argot qui trouve en outre avec François Villon un illustrateur de choix (cf. 4.3.1.); toutefois, dès le xiv^e siècle, il fait son apparition dans le jeu de Saint Nicolas de Jean Bodel.

5.1.1. La diffusion du français en pays d'oïl

Dès le premier quart du xiv^e siècle, on trouve le français dans les textes d'archives issus de régions éloignées de Paris :

Aunis, Wallonie, Picardie, etc. Plus tard dans le même siècle, son emploi se généralise et s'amplifie. Le français, remarque F. Brunot, «est devenu, depuis Louis IX et surtout avec Philippe le Bel, l'instrument préféré de la chancellerie royale, par suite des corps administratifs et des fonctionnaires. On correspond avec le roi en vulgaire (...). Les chancelleries inférieures, celles des comtés, des duchés, suivent l'exemple. Le vulgaire envahit surtout les archives des communes, les comptes, les arrêts municipaux et même les papiers particuliers : il pénètre plus discrètement dans les archives ecclésiastiques. On écrit en vulgaire non seulement des actes publics, mais aussi des testaments, des donations, des accords. » (Histoire de la langue française, I).

Au XIV^e siècle, le français l'emporte nettement cette fois sur le latin dont la déchéance, néanmoins relative, est attestée par le fait que l'on traduit en vulgaire des textes antérieurement en latin. Dès lors, ce dernier sera une survivance. Toutefois, il est bon de préciser que partout c'est le dialecte - et non le francien qui se substitue au latin; ensuite, ce sera un mélange de dialecte et de francien car, comme l'indique P. de Beaumanoir cité par F. Brunot, un fonctionnaire ambulant [...] peut-il avoir conservé dans la langue des caractères dialectaux très marqués ? » Au début du XIV^e siècle, les dialectes ne résistent plus au francien, sauf dans le nord où ils tiendront bon jusqu'au XV^e siècle.

5.1.2. Pays d'oc et zone intermédiaire

Pour cette dernière, la situation est résumée ainsi par F. Brunot: «La frontière linguistique qui divise la France en deux n'a pas arrêté, dans son élan, la langue française : celle-ci commence à mordre sur le pays de langue d'oc jusqu'au point

où elle rencontre un obstacle géographique important. Dès la fin du Xive siècle, la Marche, l'Auvergne, le Forez, le Lyonnais et le Bas-Dauphiné constituent une zone intermédiaire où le français va s'établir, mais que, de longtemps, il ne dépassera pas. »

Quant aux pays d'oc. F. Brunot est catégorique : « on peut dire que, durant tout le moyen âge, le français a été une langue étrangère dans les provinces du midi ». Lorsque, par voie de conquête (après la réduction de l'hérésie cathare ou la réunion de la Provence à la couronne), une région d'oc est rattachée au trône de France, aucun effort de francisation n'est fait; les chancelleries utilisent le latin; ainsi font également les Anglais en Guyenne. Cette indifférence du pouvoir royal sur ce point n'aura pas disparu sous Louis XIV, en dépit des efforts de Colbert.

Simplement, les provinces d'oc ont parfois des difficultés d'intercompréhension avec le pouvoir central lorsqu'elles ignorent le français de Paris; la solution que trouvent la plupart d'entre elles est d'avoir un traducteur. Entre 1450 et 1500, une transformation profonde s'opère : le français s'introduit partout dans le midi en contournant le Massif Central par l'est ou par l'ouest. Avignon, du fait du séjour qu'y firent les papes, occupe une situation privilégiée : elle reste une ville cosmopolite même après leur départ. Ainsi, conclut F. Brunot, « le français élargissait son domaine, mais c'était une infiltration lente, plutôt qu'un courant irrésistible, avance progressive plutôt qu'invasion brusquée. Rien ne faisait prévoir la déchéance prochaine des parlers provençaux. Et pourtant moins de quarante ans après, la langue française sera intronisée à leur place comme langue officielle, et acceptée partout, sans résistance, comme langue écrite. »

5.2. Les domaines d'emploi du français

5.2.1. Le français et le latin

La lutte systématique à laquelle nous allons assister au XVI^e siècle entre les deux langues s'amorce dès le moyen français. Au départ, il est bon de rappeler la situation du latin à l'époque médiévale, comme le fait A. François : « On ne saurait trop le répéter : la véritable langue littéraire du moyen âge, c'est le latin, langue des clercs (*lingua clericorum*), la seule qui s'enseigne. Moitié langue morte et moitié langue vivante, parlée ou écrite, plus ou moins altérée aussi, ce latin de toute façon continue à être le véhicule de la culture antique prolongée, payenne ou chrétienne. A lui sont dévolus les plus hauts offices de la religion et de la pensée : culte, théologie, philosophie, sciences, etc. Nous n'avons pas à nous en occuper davantage, si ce n'est pour garder toujours la conscience de son existence toute proche de la langue vulgaire. »

Parallèlement à l'effort de conquête que le français fait aux dépens du latin, un effet de contamination se produit : c'est le latinisme. Il ne s'agit pourtant pas d'une pente facile, liée à une certaine paresse à traduire. Dès le xie siècle, des mots savants s'infiltrèrent par emprunt sans que l'on fasse le moindre effort d'assimilation. Aux XIV^e et XV^e siècles, c'est une invasion en masse, correspondant à la création en français d'un vocabulaire savant. Pourquoi? D'abord, le latin est un modèle et un trésor pour la littérature savante française: son prestige tient à ce que, pour les clercs, le latin est la langue de la religion, celle de leurs maîtres, celles qu'ils emploient quotidiennement. Il faut

reconnaitre que le calque représente aussi le moindre effort - surtout lorsqu'il s'agit d'une littérature fondée sur la traduction

Les latiniseurs se justifient par deux considérations : le latin est souvent intraduisible; la dignité de la science implique un vocabulaire savant - à créer, dans une large mesure. En outre, le français manque de synonymes. Les deux textes que nous donnons ici témoignent de ces difficultés et exposent les raisons de ceux qui latinisent.

5.2.2. Le français, langue savante

A. François explique en quoi consiste la notion de jargon : « des influences savantes s'exercent dans la la langue laïque dès les origines de la langue vulgaire. Elles se caractérisent généralement par une action régressive, mais aussi, capitalement, par l'emprunt. Elles se rapportent toutes ou presque toutes au latin, dont le règne, grâce à la culture cléricale, s'étend dans tous les domaines. Le latin finit par créer une véritable langue savante dans la langue laïque même. La source en est dans ce que nous appellerons, pour la commodité, un certain nombre de jargons ou langues spéciales, plus ou moins transposés du latin et qui réagissent de plus en plus profondément sur la langue générale, au point d'opérer une véritable subversion de la langue populaire par la langue cultivée. Ces jargons sont au nombre de trois : le jargon ecclésiastique, le jargon scolastique, le jargon juridique. Inutile de dire que ce terme jargon n'implique aucune idée défavorable. Marie de France l'emploie d'abord poétiquement pour désigner le langage des oiseaux. »

Trois domaines sont atteints : les domaines ecclésiastique et, par voie de conséquence, scolastique, le domaine scientifique et le domaine juridique.

Concernant le premier, c'est là que l'on trouve les premiers doublets savants, des termes ne portant pas trace d'évolution phonétique : l'effet sur la langue laïque se marque par une certaine qualité esthétique.

Dans la langue commune, cela se traduit par la substitution de calques du latin aux termes français de souche - ainsi du remplacement du mire par médecin. La langue de l'Ecole, hésitant entre latin et français, mêlant les deux, aboutira au parler de l'écolier limousin de Rabelais.

La langue juridique, diffusée comme on l'a vu, a également un prestige tel qu'elle tend à passer pour un modèle, d'autant plus qu'elle est en voie de fixation; c'est le début du bon usage, - celui de la sclérose aussi.

5.3. Le français hors de France

En Angleterre, les circonstances historiques ne favorisent pas le français; aussi voit-on apparaître les premiers ouvrages chargés de l'enseigner comme une langue étrangère (voir en 3.2. et 3.3.). Toutefois le goût du français ne disparaît pas, mais sa pureté s'altère et son extension se restreint à la haute

société. C'est là que naît la grammaire française et elle en restera la seule attestation jusqu'au XVI^e siècle.

En Savoie, la langue écrite est le latin, tandis que l'on parle le savoyard, parler du groupe franco-provençal. C'est au milieu du X^e siècle qu'apparaissent les premiers documents en français : cette langue est d'abord utilisée par les seuls scribes, dans les écritures, l'administration. Elle se diffuse progressivement dans la plus grande partie du domaine franco-provençal et finira par supplanter le latin au XVI^e siècle. Sur le plan de la vie quotidienne, les grandes foires de Lyon, de Genève n'ont pas d'influence immédiate sur la diffusion du français, non plus que l'émigration des Savoyards qui se dirigent plus vers Lyon (et restent donc dans le même domaine linguistique) que vers Paris. A partir du XV^e siècle cependant on peut considérer que la majorité de la population comprend le français mais utilise le patois local.

En Suède, les relations monastiques avec la France remontent haut : elles existent dès l'époque de Louis le Débonnaire; les premiers couvents, cisterciens, datent du XI^e siècle; les Prémontrés et les Dominicains joueront plus tard un rôle également. D'assez nombreux Sue dois, suivant les cours de l'Université de Paris, apprennent le français pendant leur séjour de ce fait même. Au xive siècle, l'influence de notre langue et de la France grandit à la cour, car le roi Magnus Erikson épouse, en 1334, Blanche de Namur.

Le XVI^e siècle

1. L'histoire et la civilisation

1.1. La fascination de l'Italie (1494-1526)

1.1.1. Les guerres d'Italie : la rivalité entre François 1^{er} et les Habsbourg

A l'aube du XVI^e siècle, la France accuse un net retard économique et culturel sur l'Italie en raison de la guerre de Cent Ans en particulier; c'est cependant, avec quinze millions d'habitants, un des pays les plus peuplés d'Occident; la royauté y est puissante. En 1494, le roi de Naples meurt et Charles VIII entame la première expédition française en Italie : ce n'est qu'une promenade jusqu'à Naples d'où cependant le roi doit partir rapidement, menacé d'y rester bloqué par une puissante coalition. De 1499 à 1505, Louis XII reprend le projet, y ajoutant des prétentions personnelles sur Milan : d'abord vainqueur, il est battu par une nouvelle Sainte Ligue et arrête de justesse l'invasion de la France. Enfin la dernière péripétie a lieu avec François I^{er} (1515-1547) : victorieux à Marignan (1515), il est défait et prisonnier à Pavie (1525), et renonce par traité à l'Italie l'année suivante. Simultanément, en 1519, Maximilien d'Autriche meurt; Charles de Habsbourg, héritier d'Aragon, veut se faire élire - ce qui prendrait la France entre l'Espagne d'une part et la Flandre et l'Empire d'autre part. François I^{er} se porte candidat

contre lui: l'un et l'autre distribuent l'or aux électeurs allemands, jusqu'à ce que Charles soit élu (sous le nom de Charles Quint) grâce à l'aide du banquier Függer qui a distribué non de l'argent, mais des lettres de change payables seulement si Charles est élu. Le commerce évolue : emploi systématique de la lettre de change, remplacement des foires périodiques par des Bourses permanentes, groupement des capitaux dans de grandes compagnies qui utilisent dès lors une comptabilité complexe. Mais la vie enchérit brutalement : en Espagne d'abord, dans tout l'Occident ensuite; la cause en est donnée par le juriste Jean Bodin (1568) : «L'abondance d'or et d'argent [venus d'Amérique] a fait enchérir toutes choses dix fois plus qu'elles n'étaient il y a cent ans »: les victimes sont ceux dont les revenus n'augmentent pas avec les prix.

1.1.2. Transformation de la société

D'immenses fortunes bourgeoises se constituent (cf. les Függer en Allemagne, les Beaune, à un niveau plus modeste, en France) : cela se traduit par un train de vie luxueux et l'ambition d'acheter des terres et de se faire anoblir. Pendant ce temps la noblesse s'apauvrit : tandis que ses revenus fondent, elle maintient ses exigences de luxe;sa ruine se précipitera avec les guerres de religion; les cadeaux et pensions atténuent les choses pour ceux qui vivent à la cour.Chez les paysans, c'est la misère : techniques agricoles rudimentaires, risque de famine; une situation précaire que les guerres de religions rendent catastrophiques. Pour les artisans, dont les salaires augmentent moins vite que les prix, dont l'accession à la maîtrise est bloquée systématiquement par les maîtres, il ne reste comme défense que les associations secrètes, les grèves et les émeutes - durement réprimées avec l'accord des souverains.

1.1.3. Vers la monarchie absolue. François 1^{er}

La situation socio-économique est favorable à cette évolution : la grande masse ignorante et pauvre souhaite ordre et paix, seule une minorité compte, qui est favorisée par le pouvoir royal : les capitalistes lèvent les impôts, souscrivent aux emprunts, en échange de quoi ils attendent des lois et des traités de commerce qui les favorisent. La noblesse, apauvrie, vit à la cour ou fait carrière dans l'armée; la bourgeoisie exerce des fonctions fructueuses dans l'administration royale et espère être anoblie; le clergé est contrôlé par le roi par suite de concordats tels que celui de 1516, aux termes duquel l'élection des abbés et des évêques est abolie : le Pape, en fait, investit désormais les candidats proposés par le roi. Avec l'imprimerie et les progrès de l'instruction, il devient nécessaire de gouverner l'opinion : le roi protège des artistes qui lui créent un cadre de vie impressionnant, tandis que les écrivains qu'il pensionne louent sa personne et ses actions. François Jer jouit d'un pouvoir très solide : son Conseil des affaires l'assiste pour les décisions; il lève des impôts sans avoir besoin de réunir les États, les Parlements rendent la justice en son nom, tandis qu'en province les gouverneurs jouent un rôle militaire. Plusieurs ordonnances étendent à tout le royaume l'usage du français. Toutefois les provinces, le Parlement, le Connétable de Bourbon marquent encore leur résistance. Une autre difficulté tient aux dépenses du roi qui trafique des offices, emprunte et hypothèque le domaine royal.

1.2. Les conflits religieux jusqu'en 1610

1.2.1. Humanisme et réforme

Les humanistes, au départ, souhaitent donner des textes sacrés des éditions plus exactes et répandre ces textes

largement grâce à l'imprimerie; ils insistent sur la Bible, critiquent les commentaires scolastiques, la piété grossière du peuple, encouragée, disent-ils, par l'Église, - et le luxe de la Papauté. Au début, rencontrant un grand succès. ils sont soutenus par le pape Léon X et en France, par François Ter et Marguerite de Navarre.

L'action de Luther, en Allemagne, entraîne une réaction à la fois du Parlement et de la Sorbonne, tandis que François (er reste favorable aux humanistes et crée en 1530 le Collège de France. Mais « l'affaire des Placards » en 1534 entraîne une répression à laquelle le roi doit laisser libre cours. Deux ans plus tard paraît l'Institution Chrétienne de Calvin en latin, puis (1541) en français. Dès lors la politique française consiste à soutenir à l'extérieur les Réformés (pour gêner l'Empereur) et à les pourchasser en France : certains iront au bûcher, tel Etienne Dolet. Le calvinisme se répand en France chez les artisans, les bourgeois et chez quelques officiers royaux et quelques nobles. En 1559, lorsque se tient le premier synode protestant en France, il existe deux mille communautés.

1.2.2. La réforme catholique

En 1541, la Diète de Ratisbonne constate l'échec d'une réunification de la chrétienté. Dès lors, il ne reste que deux solutions : une réforme interne des abus chez les catholiques et une politique de force à l'égard des protestants. Sur ce dernier plan, en 1542, l'Inquisition est installée en Rome, alors qu'elle fonctionnait déjà en Espagne. Mais il faut aussi pouvoir comprendre les Protestants et discuter avec eux. En 1540, Ignace de Loyola fonde la Compagnie de Jésus, dépendant

directement du Pape, où chaque Jésuite doit une obéissance aveugle à son général. Les Jésuites visent les classes dirigeantes sur lesquelles ils auront une double action : par les collèges, sur la formation des jeunes gens; par les confesseurs, sur l'esprit des adultes. Le Concile de Trente (1545-1563) fixe les dogmes et réforme la discipline de l'Eglise catholique. En 1559, Henri II, au traité de Cateau-Cambrésis, fait la paix avec l'Empereur et va pouvoir se consacrer entièrement à la lutte contre les Réformés dans son royaume.

1.2.3. Les guerres de religion

Les haines religieuses s'exaspèrent tandis que les deux partis s'organisent, les Protestants, sous la direction de Coligny et d'Henri de Navarre et les catholiques avec les Guise. A la mort d'Henri II (1547-1559), ses successeurs sans autorité laissent se développer des luttes confuses qui mènent le royaume vers l'anarchie; les deux factions s'appuient sur l'étranger - catholiques alliés à l'Espagne et Protestants recevant l'aide de l'Angleterre et des Pays Bas. Après un essai infructueux de tolérance (colloque de Poissy), Catherine de Médicis suscite le massacre de la Saint-Barthélémy (24-25 août 1572). Henri III (1574-1589) abandonne le pouvoir à la Ligue, avec Henri de Guise. Lorsqu'en 1584, les catholiques s'aperçoivent que son seul héritier est Henri de Navarre, chef des Réformés, Henri de Guise négocie avec Philippe II d'Espagne; Henri III, chassé de Paris, fait assassiner Guise mais tombe lui-même victime d'un assassin en 1589.

1.2.4. Henri IV

Ce dernier veut être accepté de son peuple plutôt que tenter de s'imposer à lui, il est heureusement servi par le désaccord de ses adversaires et regroupe autour de lui un tiers parti. Il se convertit à Saint-Denis (juillet 1593), se fait sacrer à Chartres et entre à Paris en mars 1594. Il doit alors opérer une double reconquête de son royaume : en chassant les Espagnols et en se faisant accepter de ses sujets; en outre, il lui faut trouver de l'argent. Enfin, en 1598, au traité de Vervins, la France se retrouve libre.

Le problème religieux est lié à la mentalité du temps : jusque là, et les Croisades l'avaient attesté, l'on n'admet de la part de ceux qui ne confessent pas sa religion que deux possibilités : conversion ou suppression; Erasme, au contraire, tentait d'introduire la notion moderne de tolérance. Le grand danger national des guerres de religions venait de ce qu'elles désolidarisaient patriotisme et fidélité au souverain; c'est pourquoi Henri IV fut obligé d'adopter la religion de la majorité de ses sujets, mais dut chercher à protéger la religion minoritaire. C'est en ce sens que va l'Édit de Nantes (1598): il n'apporte pas grand chose de neuf par rapport aux textes antérieurs analogues, mais il a, lui, un aspect définitif, imposé qu'il est au Parlement; de plus Henri IV veillera à son exécution.

1.2.5. Le redressement de la France

Les guerres de religion ont gravement atteint la prospérité du pays : recul de la production agricole; chute de 50% environ de l'industrie textile. En outre, guerre et famine entraînent deux

conséquences : les épidémies (la peste bubonique ravage Champagne et Picardie en 1596) et le brigandage, Quvre des soldats débandés et d'officiers licenciés. L'autodéfense spontanée qui s'organise sur place n'est pas sans danger pour le pouvoir royal.

Sully, protestant, s'attache aux communications qu'il restaure (routes) ou crée (canaux) et à l'agriculture : assèchement de marais, création de cultures nouvelles. Olivier de Serres écrit son Theatre d'agriculture pour intéresser les nobles à la gestion de leur domaine. Par ailleurs, les dettes de la noblesse sont réduites. Parallèlement, Laffémas encourage l'industrie, fait créer des manufactures de produits de luxe, qui, exportés, permettront d'accroître le stock d'or de la France. En 1608, Champlain fonde le Canada où émigrent un certain nombre de paysans français.

Le roi brise les habitudes d'indiscipline prises, notamment au Parlement et dans la noblesse. La situation financière s'assainit : l'on punit les abus et l'on fait des économies; mais les impôts indirects augmentent et Henri IV crée en 1604 par l'édit de la Paulette une Tâcheuse tradition : c'est une taxe annuelle par laquelle les officiers peuvent acheter le droit de léguer leur charge. Lorsqu'en 1610, Henri IV meurt assassiné, l'émotion en France est considérable.

2. La langue française du XVI^e siècle

2.1. Prononciation

On peut opposer celle de Paris aux prononciations dialectales; la crainte d'une contamination par l'étranger incline à choisir comme référence celle des régions les plus éloignées des frontières.

Pour les diphtongues, [je] devient [e] : « mangier » passe à « manger »; dans la bonne société, on oppose la prononciation des savants [ilɛmwɛ], celle aussi du Palais et du Parlement, à celle de la Cour [ilɛmwɛ]; [jɛ̃] prononcé [jā] est condamné comme populaire. Henri Estienne, dans le même ordre d'idée, note que le petit peuple de Paris prononce (ta^R) pour [te^R], «terre». [ɔu], [au], [aau] subsistent, puis tendent à se réduire, pour les deux dernières à [o]; de même pour « reine », la prononciation passe de [Rɛin) à [Rɛjn) puis à [Rɛn). Le peuple prononce « trois » [t^Rɔa] et non [t^Rwɛ]. On constate aussi l'existence des voyelles nasales [ĩ] et [ỹ]; la prononciation actuelle ([ɛ̃] et [œ̃]) est alors populaire. Le [a] disparaît de la prononciation à l'intérieur d'un mot, à moins qu'il soit accentué - auquel cas il passe à [ɛ]. A l'époque enfin, trois prononciations sont attestées pour « vrai » : [v^Rɛ] à Paris. [V^Rɛ] chez Baïf, et (v^Rɛj) à Lyon.

Les consonnes sont, à peu de chose près, ce qu'elles sont actuellement; selon Robert Estienne, toute consonne finale

s'amuît devant une initiale consonantique; Henri Estienne y voit une exception, lorsqu'une courte pause sépare l'une de l'autre.

Enfin constatons l'existence alors d'une prononciation ordinaire et d'une prononciation solennelle, légèrement archaïsante.

2.2. Graphie

D'une manière générale pour le détail, comme pour les problèmes qui se sont posés à l'époque, nous renvoyons le lecteur en 4.1. où la question est étudiée de manière moins sommaire. Contentons-nous de signaler ici l'apparition de la cédille (due à Geoffroy Tory), plus tard du j et du v, dûs à Ramus, au milieu du siècle, du tréma et de l'apostrophe, dans les ateliers des imprimeurs se trouvent accentués les a (à,â), le é et le ô: il existe également deux s, l'un d'eux ressemblant beaucoup à un j. Meigret propose d'opposer le o et le e ouverts à leurs homologues fermés. Le y se conserve pour des raisons esthétiques, tandis que prolifèrent les lettres « étymologiques » destinées à distinguer les homophones.

Il faut noter que l'orthographe est une question qui ne préoccupe que les imprimeurs; chaque particulier écrit selon sa fantaisie, et ce jusqu'à la Révolution; le Dictionnaire de l'Académie entérinera les variations de l'usage et son orthographe ne sera imposée à tous que lorsque l'État, au xixe siècle, en décidera ainsi.

2.3. La phrase

On verra plus loin, en 5.2. ce qui est du ressort de la rhétorique. D'une manière générale, on peut dire que la phrase des savants est encombrée, lourde; que pour les écrivains, elle varie selon les tempéraments: ainsi d'auteurs aussi différents que Rabelais et Montaigne. Pour un modèle élégant, on se réfère généralement à Cicéron ou à Sénèque.

2.4. Vocabulaire

Il existe beaucoup de mots au XVI^e siècle (voir en 4.3.2.), mais cette abondance ne doit pas faire illusion : il y a beaucoup de créations individuelles; le sens des mots n'est pas toujours très précis; de nombreuses impropriétés sont commises – comme le démontrera Malherbe dans son commentaire de l'infortuné Desportes. L'obsession de la richesse de la langue, dont nous reparlerons plus loin, entraîne les auteurs de cette époque à créer et à emprunter massivement des mots dont beaucoup sont morts avant la fin du siècle.

3. Le programme humaniste et la langue

Jusqu'au XVI^e siècle, fort peu de gens mettent en cause une hiérarchie bien établie, selon laquelle le latin est la langue de culture, la langue noble, quand le français est la langue vulgaire, qui sert à la communication et peut aussi être celle de la littérature. Or au xv^e siècle, cette hiérarchie est discutée. Pour diverses raisons, des personnalités éminentes, soutenues par le pouvoir royal qui y trouve son compte, cherchent à donner au français la suprématie; parallèlement, pour réaliser cette ambition, il faut modifier la langue pour la rendre apte à cette nouvelle fonction. Le conflit entre français et latin est majeur; la lutte contre l'italien n'est pas moins importante dans la mesure où l'exemple de ce dernier, constamment présent à l'esprit des humanistes, fonde leurs espoirs pour le français et où la Cour est italianisée, où la culture en France reçoit beaucoup de l'Italie. Très important aussi est l'effort tenté pour régler la langue : il s'agit à la fois de montrer la dignité de celle-ci et de la rendre apte à traduire ce qu'on lui confie. Mais il ne faut pas oublier que tous ces problèmes, pour importants qu'ils soient, ne touchent qu'une minorité et que, pendant ce temps, le français évolue spontanément. Sans que nous ayons à nous attarder sur le sort du latin, il n'est pas indifférent pour l'histoire du français de noter que les humanistes vont tenter de lui redonner sa pureté cicéronienne; si la tentative est louable, elle précipite la destruction du latin comme langue vivante facilitant la tâche au français.

Ainsi l'affaiblissement du latin et l'adaptation du français préparent ce dernier à remplacer le premier. D'autres considérations vont dans le même sens : le goût des humanistes pour l'Antiquité les incite à faire partager leurs découvertes; or la traduction, l'imitation en français, langue de tous, en sont les

meilleurs moyens. Reste que l'imprimerie ajoute une raison économique : les traductions assurent à cette nouvelle industrie une rentabilisation des capitaux investis - et cela de manière régulière.

3.1. Le programme des humanistes

Claude de Seyssel avait déjà exprimé l'idée que le français avait besoin d'être enrichi; il pensait que la traduction en serait la meilleure méthode - ce que discutera Du Bellay dans la Défense, préconisant plutôt l'imitation. En même temps, l'on se préoccupe déjà de règles.

Le premier à s'être consacré à la langue française est Geoffroy Tory, auteur d'un Champfleuri (1529) — «charte de fondation de la doctrine classique française en matière de langue littéraire », selon A. François. Libraire et imprimeur, Tory avait abandonné la typographie gothique pour le romain, nettement plus lisible. Quel est le contenu de son ouvrage ? Tout d'abord, il affirme le souci de s'exprimer en français pour atteindre une large diffusion; de ce fait, il faut, dit-il, «décorer» la langue pour qu'elle puisse vulgariser les sciences et les arts; il inventorie les lacunes du français et en dénonce les responsables : les écumeurs de latin; les courtisans, responsables d'italianismes; les jargonneurs, s'exprimant en argot; enfin les innovateurs qui créent des mots. Il relève d'autre part de nombreux termes sortis d'usage et suggère que l'on constitue un dictionnaire de la langue où on les recueillerait. Son programme est tout à la fois ambitieux et simple : épurer et fixer la langue; la régler. A l'époque, il faut penser que perfection et richesse sont synonymes - ce qui apparaît dès l'ouvrage de G.

Tory. Enfin, il remet le sort de la langue entre les mains de spécialistes : les rhéteurs et les grammairiens.

Si nous avons ainsi brièvement analysé cet ouvrage c'est qu'il est représentatif du temps : Etienne Doiet cinq ans plus tard, reprend le même programme - qui prolonge la Prose de Bembo, que connaissent bien les écrivains de la Pléiade; ce même programme sera repris par l'Académie française qui copie la Crusca. En voici quelques extraits justificatifs.

3.2. Le français et l'italien

3.2.1. Position du problème

La Renaissance française, si elle a le culte de l'Antiquité, reste préoccupée de la supériorité – et de l'antériorité - culturelles de l'Italie, notamment de la Toscane. En effet, les grands «trécentistes » -- Boccace, Pétrarque, Dante - ont illustré la dignité d'une langue moderne pouvant rivaliser avec les langues anciennes qui restent la référence commune de toute la culture romane. De sorte que le français est tout à la fois encouragé par l'exemple toscan et «complexé» par cet illustre précédent. Ainsi s'explique, au plus haut niveau, cette croisade contre l'italien. Restent deux autres aspects, secondaires mais non négligeables. D'abord les humanistes font ou rêvent de faire

un pèlerinage en Italie, terre romaine; ensuite, pour des raisons culturelles au temps de François I^{er}, politiques ensuite, la Cour de France réunit de nombreux Italiens. Au départ s'instaure une influence culturelle qui entraîne un apport pleinement justifié de termes inspirés de l'italien : « Dès lors pénètrent en français, avec le plus souvent les usages mêmes, un très grand nombre de termes relatifs à la guerre, comme *alerte, arsenal, sentinelle, canon, cartouche*, à la finance comme *banqueroute, bilan, crédit, douane, trafic, million*, - aux beaux-arts, comme *arcade, balcon, fresque, mosaïque, falence, médaille*, - à la politesse et à la vie de cour, comme *carrousel, cavalcade, bouffon, ambassade* et *ambassadeur*, sans oublier les mots les plus significatifs, les mots clefs dans tous ces domaines : *soldat, banque, artisan, courtisan*. Et tant pis si parfois quelque terme authentiquement français se trouve évincé par l'invasion : d'une part les termes nouveaux ont vite fait de prendre l'accent du terroir, forme comprise; d'autre part, il s'agit d'une véritable richesse par laquelle le vocabulaire français, comme les vieilles mœurs, se trouve renouvelé, rafraîchi. » (A. François, op. cit.)

3.2.2. La croisade d'Henri Estienne

Le prestige de l'Italie auprès des hommes cultivés, la présence à la Cour de nombreux Italiens, attirés pour la plupart par les rois de France d'ailleurs, la dépendance culturelle de la France à l'égard de l'Italie sont autant de faits qui, mettant l'italien à la mode, entraînant des mélanges linguistiques - parsnobisme autant que du fait des contacts - justifient une véritable croisade contre la langue transalpine. Henri Estienne, d'une famille d'imprimeurs, grammairien, mène cette lutte avec une compétence technique et une argumentation qui feront date : Bouhours, à la fin de ce XVII^e siècle qui méprisait le XVI^e,

y fait encore des allusions précises-mêmes s'il s'agit de critiques.

3.2.3. Signification de cette polémique

L'exemple de la Précellence permet de voir qu'à travers l'italien. c'est le latin, voire le grec, qui est visé. L'objectif est de montrer la dignité de la langue nationale comme véhicule d'une culture. Or, sur ce plan, les Italiens avaient mené un combat identique précédemment; les défenseurs du français non seulement ne l'ignoraient pas mais ont largement utilisé - jusqu'à les traduire purement et simplement quand ils en avaient besoin - les travaux de leurs devanciers, Bembo, Varchi, ou de tels de leurs contemporains de delà les Alpes comme Sperone Speroni (*Dialogue des langues*, 1542).

3.3. Le français et le latin

3.3.1. Situation du problème

Lutter contre le latin - ce que le toscan avait dû faire aussi pour les mêmes raisons - est nécessaire : le clerc médiéval, de formation religieuse est seule détenteur de connaissances culturelles, s'exprimeait normalement en latin ; c'est de lui que venaient les ouvrages scientifiques ou philosophiques. La tradition reste solide au XVI^e siècle ; c'est elle qu'il faut battre en brèche.

3.3.2. La croisade contre les latiniseurs

Peletier du Mans dans ces vers A un poète latin (1547) s'exprime ainsi :

***J'écris en langue maternelle
Et tâche de la mettre en valeur
Afin de la rendre éternelle,
Comme les vieux ont fait la leur,
Et soutiens que c'est grand malheur***

Du Bellay, dans sa Défense, montre que la traduction des anciens n'est pas suffisante pour enrichir la langue française - condition nécessaire à l'emploi de celle-ci à la place de son aînée - s'inscrivant ainsi en faux contre G. Tory :

*Toutefois ce tant louable labeur de traduire ne me semble
moyen unique et suffisant pour eslever nostre vulgaire à l'egal
et parangon des autres plus fameuse langues.....*

3.4. La notion de bon usage

La doctrine du XVI^e siècle n'est pas aussi ferme que celle qu'au siècle suivant Vaugelas exprimera. Toutefois quelques traits se dessinent déjà : le bon usage est avant tout nationaliste;

il convient d'éviter à tout prix une contamination du français par le latin ou par l'italien, fût-ce au prix de la résurrection de vieux mots. Dans cet esprit d'ailleurs, l'on voit H. Estienne consacrer une part de sa Précidence aux proverbes - suivant en cela un intérêt qu'avait déjà manifesté le Moyen-Age. Quant aux jurements, ils ont à l'époque une extension d'emploi et une fréquence qui font qu'on ne peut les oublier - mais ils sont condamnés par l'église, par le roi (encore qu'il les emploie) et par le silence des linguistes du temps. Pour la langue populaire, H. Estienne fait un choix dans son vocabulaire, en dénonce les fautes mais dans l'ensemble la défend en ces termes : «Mais quelle pitié sera-ce si nous voulons bannir autant de mots que nous trouverons être en usage entre le populaire; et principalement quand il n'y en a point d'autres ou pour le moins de si propres. Il est certain que c'est le vrai moyen de faire notre langage bélétre et coquin; car quand il aura perdu le sien sera-t-il pas force qu'il coquine l'autrui?»

De même si le burlesque et la préciosité sont refusés par G. Tory, l'argot - malgré l'exemple de Villon - n'est pas reçu d'Henri Estienne.

Ce qui donne le ton, en matière de langue, ce sont la Cour et le Parlement. Encore faut-il entendre la première dans le sens particulier qu'elle a alors – celui qu'atteste cette citation de Robert Estienne, où il dit se rallier à l'avis des « plus savants en notre langue qui ont tout le temps hanté ès cours de France, tant du roi que de son parlement de Paris, aussi sa chancellerie et sa cour des comptes; esquels lieux le langage s'écrit et se prononce en plus grande pureté qu'en tous autres lieux » (Grammaire, 1557).

Ainsi la Cour englobe ici l'administration royale à son plus haut niveau. Mais vient un moment où l'entourage du roi est suspect en matière linguistique : d'abord parce qu'il est en avance sur son temps (voir en 2.1. des exemples) et ensuite par l'italianisme qui y sévit. Reste le Parlement dont l'éloquence subsiste comme modèle, mais qui tend à se scléroser. Ramus écrit : «Le peuple est souverain seigneur de sa langue » et ailleurs, l'école de cette doctrine (est) au Louvre, au Palais, aux Halles, en Greve, à la place Maubert ».

4. Projets de réforme et études de la langue

4.1. La réforme de la graphie

4.1.1. Les débuts

L'imprimerie amène le désir d'améliorer la graphie dont la complexité était évidente; en même temps, le moment était favorable : peu de lecteurs encore et des moyens de diffusion assez concentrés pour qu'une entente des imprimeurs - peu nombreux alors entraîne une éducation de la majorité des lecteurs et une rééducation pour quelquesuns. Dans son Champfleury (1526), G. Tory réclame dans les trois passages suivants, dans l'ordre : des accents, la cédille et l'apostrophe.

De son côté, en 1540, Etienne Dolet propose de « signer à pour l'opposer à a (habet) »; de marquer e masculin d'un accent aigu: volupté, et au pluriel voluptés au lieu de voluptez. Il demande un signe de conjonction et un signe de séparation (paîra, poëte).

Dès la 4ème édition de l'Adolescence Clémentine de Marot (1533), G. Tory met ses réformes en pratique. Le premier souci des réformateurs est donc à la fois de rationaliser de simplifier. Mais cette tentative vulgarisatrice risque de ruiner les scribes professionnels. De là partiront les résistances.

4.1.2. La tentative de Meigret

A. Ses principes. L. Meigret dans ces lignes énonce l'essentiel de son projet :

« La l'être est la notre de de l'élément,et comme quasi une façon d'image d'une voix formee(...).Et que tout ainsi que tous corps composez des elements sont resoluble en eux, et première édition du Dictionnaire de l'Académie française !»(Histoire de l'orthographe française,I).

En revanche, cette tentative, continuée par Ramus et poussée à sa limite par Honorat Rambaud qui, en 1578, va jusqu'à un alphabet intégralement phonétique, pose dans toute son étendue le problème d'une orthographe ou rationnelle ou simplificatrice; en outre elle aura permis une étude approfondie de la prononciation. Il en dérive des ouvrages spéciaux comme le traité de Théodore de Beze sur la Prononciation correcte du français (1584) et les dictionnaires des rimes d'Odet de la Noue (1572) et de Tabourot des Accords (1596).

4.2. La grammaire

4.2.1. Les intentions

C'est tout d'abord le souci de rendre service aux étrangers, comme l'indiquent E. Pasquier :

Nous voyons nostre langue aujourd'huy en telle reputation et honneur, que presque en toute l'Allemagne (que dy-je l'Allemagne, si l'Angleterre et l'Escosse y sont comprises) il ne se trouve maison noble qui n'ait precepteur pour instruire les enfans en nostre langue françoise...? (Lettre de 1552).

L'idée d'universalité de la langue française stimule les grammairiens; on veut donner au français ses lettres de noblesse en le réglant.

4.2.2. La grammaire à l'étranger

C'est en Angleterre que nous trouvons, avec l'Eclaircissement de la langue française de Palsgrave (1530) le premier ouvrage du genre, riche et bien documenté. Toutefois certains passages témoignent d'un état de langue archaïque par rapport au moment où l'auteur écrit. L'ouvrage fut attaqué par Gilles du Guez, en Angleterre même, parceque Palsgrave n'étant pas francophone ne peut, selon son contradicteur, énoncer de règles valables dans une langue qu'il ne connaît que de l'extérieur.

4.2.3. La grammaire en France

On ne peut citer tous les ouvrages parus au XVI^e siècle; nous retiendrons celui de Sylvius (Jacques Dubois), Isagwge, les Hypomneses d'Henri Estienne, la grammaire de Ramus

(Pierre de la Ramée) et, celui que nous analyserons en détail, le *Traité de grammaire française* de Louis Meigret (1549). Jacques Dubois fait en réalité une grammaire latinofrançaise en ce sens que le latin commande tout ce qu'il dit du français : il en arrive au point de refaire, en dépit de l'usage, la conjugaison d'aimer : au lieu de j'aime, tu aimes, il conjugue j'ame, fu ames, etc.

Les Estienne ne s'affranchissent guère non plus du latin, d'abord par le fait de la tradition humaniste, ensuite par le souci de souligner ou de démontrer la perfection du français qui ne peut reposer que sur une conformité rigoureuse avec le latin. Ils refusent aux courtisans le droit de juger de l'usage.

Pour Louis Meigret, l'usage seul commande à une langue capable de tout exprimer. « Il est le premier, écrit A. François, à établir une doctrine sur l'usage et l'usage seul » - celui de la cour à condition qu'il soit compris du peuple.

4.3. Le lexique

4.3.1. Le dictionnaire au XVI^e siècle

En 1533, Robert Estienne publiait un dictionnaire français-latin; encore un lexique bilingue sans doute, mais dans l'ordre inverse de celui que présentaient ses prédécesseurs; deux raisons peuvent y avoir conduit l'auteur : le souci des étrangers qui se feront ainsi expliquer les termes d'une langue nationale (le français) dans une langue internationale (le latin); l'idée aussi peut-être que le français a besoin d'être éclairci par une langue qui lui est encore supérieure. L'aboutissement est le *Trésor de la Langue française* de Jean Nicot « toujours bilingue, écrit A. François, mais dont le caractère encyclopédique s'accroît tant par les explications que par la place faite à la nomenclature.

Peu à peu s'y sont agglutinés des glossaires spéciaux de vénerie, de fauconnerie, de marine, voire un recueil de proverbes. »

4.3.2. La richesse du français, jugée par les contemporains

Peletier du Mans, dans son *Traité d'Arithmétique* (1563), penche pour la pauvreté : « Que plutôt à Dieu que nous eussions bien et aussitôt trouvé goût és lettres et disciplines. Nous ne serions maintenant en peine de forger nouveaux mots, ni d'emprunter les vocables purs grecs et purs latins, pour exprimer non seulement ce qui appartient aux sciences, mais encore à maintes autres matières. Nous avons si grande pauvreté de mots artisans que si nous en voulons parler, il nous faut user de circonlocutions pour dire ce que la langue grecque et latine dit en un mot ou bien nous sommes contraints d'usurper termes tout nouveaux déguisés. »

Dans le premier livre de la *Défense*, Du Bellay intitule un chapitre « Pourquoi la langue française n'est si riche que la grecque et la latine » et le suivant : « Que la langue française n'est si pauvre que beaucoup l'estiment. » Quant à Henri Estienne, dans la *Précurrence* du langage français, il fait, d'une manière que l'on appréciera, la démonstration de la richesse du français : c'est l'objet de son troisième point.

4.3.3. Les moyens d'enrichissement du français

Pour une étude détaillée de ce problème, l'on se reportera à la *Défense* et *Illustration* de Du Bellay et à la *Précurrence* du

langage français de Henri Estienne. Nous ne donnerons ici que quelques extraits de textes : l'un de Ronsard résumant trois des moyens préconisés (le recours aux néologismes, aux archaïsmes et aux régionalismes), les autres de H. Estienne illustrant d'abord le recours aux mots de métier, ensuite les trois moyens évoqués par Ronsard.

LE XVII^e SIECLE

1.1. Vers la centralisation monarchique : 1610-1643

1.1.1. A la recherche d'un principe directeur

A la mort d'Henri IV, son fils, le futur Louis XIII, n'a que huit ans; la régence revient donc à Marie de Médicis qui laisse gouverner ses amis, notamment Concini qui devient Maréchal d'Ancre. Aussitôt, profitant de cette faiblesse, les grands se font acheter cher leur loyauté (ils) tandis que les protestants constituent, à travers la France, une organisation militaire s'appuyant sur les places fortes concédées par l'Edit de Nantes. Pour obtenir de l'argent, la Régente convoque les Etats généraux (1614) qui se révèlent impuissants.

Lorsque Louis XIII atteint quatorze ans, Concini néglige de l'associer au pouvoir; c'est sa perte : il est assassiné en 1617 sur l'ordre du roi, associé à Luynes. Mais, si le personnel politique change, le gouvernement à coups d'expédients subsiste. Marie de Médicis, recouvrant quelque influence, décide le roi à appeler Richelieu, qui entre au Conseil à la mort de Luynes (1624). Dès la fin de l'année il domine le Conseil, encourage le roi, pourtant défiant à son égard, à manifester son autorité.

1.1.2. Richelieu et l'idée d'une monarchie forte

Travailleur inlassable, sans plus de faiblesse pour les autres que pour lui, il s'appliqua d'abord à réduire la noblesse à l'obéissance au roi : olispuniton de la conspiration de Chalais contre le cardinal (1626), mariage de Gaston d'Orléans, exécution de Montmorency-Bouteville pour infraction à l'édit interdisant le duel - c'est le début de l'appli.cation de cette maxime que la raison d'Etat l'emporte et que la volonté du roi est souveraine. A la suite de la « Journée des Dupes » où les Gulreines, appuyées sur la noblesse, avaient exigé du roi le départ de Richelieu, Louis XIII somme Richelieu de rester au pouvoir (11 novembre 1630); la reine mère s'exile. Gaston d'Orléans soutient toute tentative contre le pouvoir central, mais en vain : Montmorency, gouverneur révolté du Languedoc, est exécuté en 1632, Cing-Mars (et de Thou), allié aux Espagnols, l'est également en 1642. C'est sur le conseil de Richelieu que le conseil de Régence, en 1643, fera appel à Mazarin.

A l'égard des Protestants, Richelieu se montre tolérant au point de vue religieux, mais brise l'« état dans l'Etat » qu'ils constituent, avec l'appui de l'Angleterre lorsque le conflit éclate avec le ministre c'est le siège de la Rochelle (1626-1627), puis la Grâce d'Alès (1629) qui retire aux Protestants leurs garanties militaires.

A l'extérieur, Richelieu – avant tout préoccupé de diplomatie - veut relever le prestige du roi de France, il

réorganise la marine, you dont il devient le surintendant, la renforce (le budget de la marine est multiplié par cinquante du début à la fin de son règne »); il profite a de l'affaiblissement de l'Angleterre et de l'Allemagne. Il réorganise l'armée qui passe de 10 000 à 150 000 hommes, s'occupe de son ravitaillement régulier. En lutte contre les Habsbourg d'Espagne, il essuie des revers d'abord : chute de Corbie (1636) qui menace Paris; mais Corbie est reprise, la Catalogne révoltée élit Louis XIII comte de Barcelone, et Richelieu annexe le Roussillon (1642). Le point faible est la frontière du Nord, comme on le verra sous la Régence d'Anne d'Autriche.

Richelieu est toujours préoccupé par les problèmes financiers : ceux-ci ne peuvent se régler que par un alourdissement des charges a fiscales existantes et la vente des offices. La force de l'autorité royale s'appuie sur une police omniprésente, tandis que des Intendants contrôlent l'administration provinciale. Le gouvernement central s'organise : Conseil d'En-Haut.Conseil d'Etat, création de quatre secrétaires d'État. Sur l'instigation de Richelieu, Théophraste Renaudot fonde la Gazette qui explique et vante la politique royale. Il encourage également les Grandes Compagnies coloniales : celle de « Cente Associés » développe le Canada, tandis qu'une autre s'implante aux Antilles, qu'une troisième fonde Saint-Louis, en Afrique, et touche Madagascar.

1.1.3. La civilisation et la société

L'essentiel de la population française, rurale, est pauvre, sous la perpétuelle menace des guerres et des incidents

climatiques. S'y ajoute la lourdeur des impôts qui entraîne des émeutes, durement réprimées. La noblesse ancienne achève de se ruiner et voit son prestige s'effacer tandis qu'une nouvelle aristocratie, créée par les anoblissements que consent le roi, prospère, plus habile à gérer une fortune plus récente. Le clergé reflète l'opposition entre nobles et paysans; le roi se plaît à voir des prélats à sa Cour, signe de soumission.

Le commerce et l'artisanat sont en plein essor grâce au luxe. De grandes fortunes s'établissent chez les financiers (banquiers) dont le meilleur client est le roi qui leur demande des avances contre le droit de recouvrer les impôts : ainsi, se généralise la pratique de la ferme: les financiers deviennent fermiers, à l'époque suivante, les sommes en jeu deviennent telles que les fermiers se groupent en un « parti »; de là le nom de « partisan » que l'on rencontre chez La Bruyère.

Sur le plan artistique, les constructions se multiplient, en pierre et brique (Salomon de Brosse, Mansard); la décoration intérieure fait appel à la peinture (Poussin, Philippe de Champaigne). Dans la vie urbaine apparaît la première compagnie de voitures publiques, tandis qu'en 1622 Richelieu met la poste à la disposition du public. La science est marquée par les noms de Galilée, en Italie, et de Descartes en France.

1.2 Les derniers sursauts des privilégiés :

1.2.1. Les faits politiques,

Le futur Louis XIV n'a que cinq ans en 1643 : Anne d'Autriche, appuyée sur Mazarin, assume la Régence. Celui-ci aura deux adversaires dont c'est historiquement la dernière chance avant l'installation&os SuPirrversible de l'absolutisme : la noblesse, qui exige des places, des pensions, des titres; et le Parlement. Ce dernier se rebelle; l'arrestation du conseiller Broussel, chef des parlementaires, met le feu aux poudres et la reine doit le libérer (1648). C'est la première étape.L'armée espagnole des Pays-Bas profite en 1643 de la mort de Richelieu pour tenter une invasion de la France. Après le brillant coup d'arrêt du duc d'Enghien à Rocroi (1643), les opérations traînent jusqu'à la victoire française de Lens (1648) qui menace les Pays-Bas. A l'est, Turenne va, après 1645, jusqu'à menacer l'Empereur à Vienne. On aboutit aux traités de Westphalie (1648), préparés par des discussions qui ont duré cinq ans : la France y reçoit pratiquement toute l'Alsace.

Le retour en France des troupes inquiète le Parlement qui ameute les Parisiens : la Cour quitte Paris et Conde force le Parlement à négocier et à se limiter à l'administration de la justice : Conférences de Rueil (mars 1649). Cette première Fronde, due à des difficultés économiques qui se prolongent,

dans une paix civile précaire, en entraîne une seconde. Condé veut remplacer Mazarin pour prix des services qu'il a rendus : il est arrêté et sa famille tente de soulever la province. tandis que Paul de Gondi et des dames intrigantes s'associent au Parlement. Mazarin se réfugie chez l'archevêque de Cologne après avoir libéré Condé. Les fausses manœuvres de ce dernier créent chez les Frondeurs des dissensions dont profite la reine : Gondi devient cardinal de Retz; Anne d'Autriche fait proclamer la majorité de Louis XIV. rappelle Mazarin; Condé, appuyé sur une faction en province s'allie à l'Espagne (traité de Madrid, 1652) et s'installe à Bordeaux : dès lors guerre civile et guerre étrangère sont liées. La bourgeoisie se retourne vers le roi qui rentre à Paris, le Parlement est mis au pas. Mazarin et Fouquet s'enrichissent. Turenne assiège victo. reusement Dunkerque (1658), bat Condé à la bataille des Dunes et conquiert progressivement toute la Flandre. Mazarin propose le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Espagne ; le traité des Pyrénées (1659) donne à la France l'Artois et le Roussillon, règle le retour en France de Condé, tandis que Marie-Thérèse renonce à ses droits sur le trône d'Espagne.

1.2.2. Les faits culturels

Tandis que la Cour - depuis la mort d'Henri IV - devient plus grave et plus soucieuse d'élégance, la Ville en fait autant : la Préciosité rayonne autour de l'Hôtel de Rambouillet; la poste facilite les échanges épistolaires qui créeront un genre littéraire. Malherbe réforme la poésie, Corneille crée la tragédie. L'Académie française fondée par Richelieu sera, en 1648, doublée d'une Académie de peinture et de sculpture.

Un réveil religieux apparaît parallèlement : l'Introduction à la vie dévote de saint François de Salles montre comment la dévotion est possible dans le monde contemporain; une

Compagnie du Saint-Sacrement contribue, par des moyens parfois critiquables, à un redressement moral et saint Vincent de Paul se consacre à l'évangélisation et à l'aide aux déshérités. Pierre de Bérulle fonde l'Oratoire qui va multiplier les écoles; sous l'influence de Jean-Jacques Olier, curé de Saint-Sulpice, des Sulpiciens joueront un rôle important non seulement en France, mais au Canada. Enfin, l'austère Jansenisme, inspiré de Saint-Augustin interprété par Jansenius, évêque d'Ypres, se développe à Port-Royal : Pascal illustrera l'aspect littéraire de son apport tandis qu'Arnauld et Lancelot s'imposeront sur le plan linguistique.

1.3. La monarchie absolue de droit divin :

1661-1715

Toute cette période est dominée par Louis XIV dont la soif d'un pouvoir absolu conduit toute la politique : unité de tous les sujets dans une même soumission, sur le plan intérieur: besoin d'un prestige écrasant. sur le plan personnel: volonté d'hégémonie extérieure qui fait que le règne de Louis XIV a été une suite ininterrompue de guerres.

1.3.1. Le roi et son entourage

A. Principes et organisation du gouvernement. Louis XIV est persuadé que le pouvoir absolu est pleinement légitime : il représente Dieu en France, est au-dessus des hommes, ne

peut se tromper. Hobbes sur le plan philosophique, Bossuet ensuite avec des arguments religieux, affirment d'autre part la prééminence du pouvoir absolu. De ce fait, le Parlement est réduit à un rôle de justice où le roi peut néanmoins intervenir. Tout le pouvoir est concentré entre les mains de Louis XIV, assisté de Conseils : le Conseil d'En Haut qui assiste le souverain dans ses décisions: le Conseil des Dépêches où il prend connaissance des informations transmises de France et de l'étranger; le Conseil des Finances, où le roi délègue souvent le contrôleur général à sa place; le Conseil des parties, aux attributions judiciaires. L'exécution des décisions s'opère par les Secrétaires d'Etat qui, désormais, ne sont plus spécialisés par régions géographiques, mais par branches d'administration.

B. Le roi de la cour.Le roi lui-même, très orgueilleux, d'esprit médiocre sembler-t-il, eut une vie très longue au cours de laquelle il consacra l'essentiel de son temps au pouvoir et à la guerre.

C. Les conséquences.De ce fait, les palais royaux deviennent nécessairement immense : au goût du faste du roi, au souci de l'étiquette apporté par les reines espagnoles s'ajoute le besoin de loger chaque officier.

1.3.2. Le gouvernement de Louis XIV en France

A. L'administration. Le roi fait maintenir l'ordre : à Paris, le lieutenant général de Police assure une surveillance vigilante:

les lettres de cachet permettent d'incarcérer toute personne sans contrôle, des « Tribunaux extraordinaires », itinérants, liquident les séquelles de la Fronde en province.

Pour l'administration, Louis XIV renforce le système préexistant. Un ouvrage systématique réunit toutes les décisions législatives et réglementaires antérieures. En province, les gouverneurs résidant à Versailles perdent leur pouvoir réel, tandis que baillis et sénéchaux s'effacent et que les intendants bénéficient d'un pouvoir accru : l'unification du royaume s'affirme.

B. L'économie. C'est l'œuvre de Colbert qui remplaça Fouquet (à la chute duquel il ne fut pas étranger), tâche rendue difficile par les incessants besoins financiers du roi. Pendant quinze ans les impôts suffirent à couvrir les dépenses - le roi disposant également des revenus de son « domaine » (notion plus juridique que nationale), en particulier le droit de timbre, l'estampillage des objets d'or et d'argent, la gabelle prélevée sur le sel. Parallèlement, c'est en ce temps que le budget - prévision des dépenses — s'institue.

C. L'armée. Celle-ci est en voie de devenir régulière : les régiments, constitués par racolage sont la propriété des colonels, mais sont contrôlés par une administration exacte et efficace – ce qui assure meilleure discipline et paiement amélioré.

D. La politique religieuse. Deux problèmes se posent : dans le cadre de l'orthodoxie, Louis XIV est en conflit d'autorité avec le Pape. Sur un autre plan, Louis XIV s'efforce d'obtenir l'unité religieuse dans son royaume, même si ces motifs sont loin d'être religieux souvent.

1.3.3. La fascination d'une hégémonie de l'Europe

A. L'ascension (1661-1679). Ce qui facilite les ambitions de Louis XIV, c'est la richesse inégalée de la France à l'époque, aussi bien en population qu'en matière économique: le nombre restreint des adversaires du roi joue aussi : l'Angleterre subit des changements politiques importants, l'Italie est morcelée. les guerres de Pologne et de Turquie occupent les puissances orientales - Louis XIV. soutenant Suede et Pologne. arbitre ces conflits à peu de frais et se contente de velléités d'intervention lorsque les Turcs, assiégeant Vienne en 1683, menacent la Chrétienté.

B. Les difficultés (1680-1697). Une politique d'annexions systématiques en temps de paix entraîne la constitution de la Ligue Augsbourg : Louvois fait dévaster le Palatinat (1689), mais la campagne, victorieuse pourtant aboutit à un certain succès. Au traité de Ryswick (1697), Louis XIV, très modéré, ne garde de ses conquêtes que Strasbourg et Sarrelouis.

C. La guerre de succession d'Espagne (1700-1714). En 1700, lorsque Charles II d'Espagne meurt après avoir désigné pour son successeur le duc d'Anjou, Louis XIV accepte, après longue réflexion, cette proposition qui dresse contre lui toutes les puissances européennes, sensibles à ce déséquilibre de forces.

3 1.3.4. La fin du règne

En Europe (1708-1709) une crise économique atteint surtout la production agricole: la France, plus peuplée, est d'autant plus atteinte : la famine fait des centaines de milliers de victimes, l'austérité de la Cour met en difficultés l'industrie fondée surtout sur des produits de luxe; les impôts ne suffisent plus et les expédients traditionnels réapparaissent. Une crise de conscience pousse au mysticisme (Fénelon, Mme de Guyon et le quiétisme), à un regain du jansénisme : c'est là que Louis XIV fait raser Port-Royal tandis que le Pape, en 1713, W délivre la bulle Unigenitus (1713). Enfin, le protestantisme trouve de nouveaux convertis; en dépit du conseil royal aux autorités locales de fermer les yeux, des maladresses sont commises entraînant un conflit entre les forces régulières et les Camisards qui obligera le roi à envoyer Villars sur place. Vers 1710 une pacification apparente est le résultat de la tolérance.

2. Le français au XVII^e siècle

En dépit des différences qui apparaissent à la confrontation de textes pris aux deux extrémités du siècle, il n'est pas déraisonnable de présenter la langue de cette époque sous une forme unique. quitte à faire. au fur et à mesure, les réserves qui s'imposent. Toutefois, nous y consacrerons peu de pages pour deux raisons : tout d'abord, en se reportant en 4, le lecteur trouvera beaucoup d'éléments qu'il pourra utiliser pour dresser un état de la langue au xvile siècle, il nous a paru plus utile de présenter les institutions, les doctrines et corrolairement leurs relations avec la langue du temps, sans pour autant représenter ici ce qui ne serait qu'une redite: ensuite, en se référant à des ouvrages courants, comme les Remarques de Vaugelas (extraits) en Nouveaux Classiques Larousse, ou le Dictionnuire du français classique de Cayrou (Didier) ou de J. Dubois, R. Lagane et A. Lerond (Larousse), le lecteur aura tous les éléments utiles.

2.1. De Malherbe à Bouhours

L'évolution sans doute est visible; toutefois, en 1656 – fin de la première période du xviiie siècle - la langue littéraire est constituée pour l'essentiell: la comparaison entre la phrase de Mme de La Fayette et celle des écrivains les meilleurs de la première moitié du siècle n'incline pas à conclure en faveur de l'hétérogénéité, au contraire, rapprocher de Montaigne Voiture ou Vaugelas fait apparaitre une nette différence. Cependant la langue n'est pas encore fixée exactement dans le détail. Sous Louis XIV, en même temps que les théoriciens de la langue

deviennent dogmatiques - ce que Vaugelas était loin d'être, dans la forme du moins les grands écrivains et leurs œuvres vont servir de modèle en même temps que cautionner cette affirmation d'une norme. On proclamera dès lors l'usage fixé.

2.2. La prononciation

On peut considérer qu'elle est désormais à peu près fixée. Une évolution lente fait passer du r roulé au [R] actuel, du [e] dans *College* au [ɛ] moderne et, pour *oi*, de la prononciation [we] à [wa]. A la fin du siècle, l'on est précisément renseigné par l'alphabet phonétique du RP. Giles Vaudelin, inventé en 1692, publié en 1713 et mis en application par son auteur deux ans plus tard. On peut en tirer les constatations suivantes : dans les consonnes, tandis qu'un / mouillé se maintient dans les mots comme *fil* - et Littré, à la fin du XIX^e siècle donnera encore cette prononciation l'usage populaire réduit déjà ce / mouillé à un [j]. Le *h* aspiré reste encore sensible.

Pour les finales, le / final de *il* ne se prononce pas devant une consonne : *il fait* = [ife]: au pluriel, on aura pour *ils ont* [izɔ̃]. Pour elles devant voyelle, on prononce le / mais non le s : elles ont donné [ɛlɔ̃]. Dans les verbes et les noms, le r final ne se prononce pas. *Plaisir* se dit [plɛzi] et *finir* [fini]: de même *leur* + consonne ne laisse pas paraître le r *leur frère* = [lœf^{RER}] et au pluriel devant voyelle, *leurs amis* se prononce [lczami]. Dans *lis*, *fil*, *sens*, le s terminal n'est pas prononcé. Dans *notre*, *voire*, *quatre*, le groupe final *tr* est abrégé en [t] : *notre* = [nɔ̃t], de même *propre* se prononce [p^Rɔ̃p].

Dans ce même ordre d'idée, on notera les prononciations suivantes : *cela* = [sla] et, familièrement [sa]: excuse [ɛskyz]; im + un radical commençant par m est prononcé [ǣ]; immense se prononce comme immanquable actuellement: *Europe* se dit [yRɔp], secret [sg^R,e] Claude [glod].

Pour les liaisons, l'adjectif se lie habituellement avec le substantif qu'il précède, encore que cela ne soit pas une règle absolue. Une voyelle nasale se dénasalise devant une voyelle : mon âme = [mɔnam] Les féminins de *un* et de *chacun* se prononcent [œn] et [ʃakœn]. On ne fait pas, enfin, la liaison dans, par exemple, vous avez/été [vuzaveete].

2.3. La grammaire

Sans entrer dans le détail, l'on peut dire que le système des formes et à peu près définitivement établi: ainsi trouver se régularise sur le radical trouv- : avecque n'est plus que toléré en vers. La syntaxe est proche de la nôtre ; toutefois le subjonctif y est plus vivant et son imparfait y sert occasionnellement à exprimer un conditionnel. Vaugelas lui-même (Remarques, II, 125) en fournit cet exemple : « Aviser pour apercevoir ou découvrir ne peut pas être absolument rejeté, comme un mot qui en ce sens-là ne soit point français »).

Quant à la structure des phrases, elle devient de plus en plus une affaire de temperament et elle se diversifie selon les écrivains. Progressivement, comme on le verra en 4.4., elle aboutira à la phrase breve, dense - prélude à celle des

philosophes du xv^e siècle comme Montesquieu et surtout Voltaire. Celle de Vaugelas, au contraire, dans la première moitié du siècle, était articulée de manière visible, sinon lourde parfois; longue, elle présentait en un ensemble charpente un faisceau d'éléments que l'on donnera plus tard sous forme analytique, l'un après l'autre.

CITATIONS

1. Définir l'argumentation

1.1. Qu'est-ce que l'argumentation ?

L'« argumentation » est un acte de langage qui met en jeu les éléments suivants : une thèse défendue (on a vu dans le chapitre précédent un certain nombre de -thèses universelles, relativistes, etc) :

-un défenseur de cette thèse (dans les œuvres de votre programme, c'est tantôt l'auteur qui soutient directement telle thèse, tantôt l'un de ses personnages, etc.):

-un public qu'on entend faire adhérer à cette thèse (celui ou ceux qu'on essaie de convaincre, tel personnage ou, en dernier ressort, le lecteur) :

-des adversaires de cette thèse. dont on entend réfuter les arguments celui ou ceux qui s'opposent à ce qu'on essaie de montrer et qui essaient de montrer autre chose):

-les moyens par lesquels on s'efforce de faire prévaloir sa thèse : tous ces «arguments» que l'on peut analyser pour en comprendre l'origine, la force, etc.. et qui dépendent à la fois de la thèse, de celui qui la soutient, de ceux qu'il essaie de convaincre, de ceux à qui il s'oppose et des moyens qu'il emploie.

EXEMPLE

Dans son Discours sur le colonialisme, l'auteur, Aimé Césaire, se présentant lui-même comme le défenseur de la thèse, affirme la responsabilité des peuples occidentaux dans l'aliénation des peuples colonisés ; il s'oppose à des adversaires, les tenants d'une idéologie bien-pensante qu'il

dénonce ; il entend convaincre un auditoire mêlé au durcissement de la guerre froide au moyen d'une argumentation délibérément outrancière, celle du pamphlet, qui use largement de l'ironie et de l'attaque personnelle.

1.2. Clarté du message

Les récits, les pièces de théâtre n'entendent pas nécessairement délivrer un message unique et clair. C'est même l'intérêt de ces textes que de confronter des thèses opposées, de refuser de trancher, grâce précisément au recul de la fiction, à la multiplicité des voix et des destinataires. Il est intéressant de se demander quelle est la portée de l'argumentation et d'analyser les raisons qui peuvent aujourd'hui encore nous faire adhérer ou non à la thèse défendue.

EXEMPLE

Le Supplément au Voyage de Bougainville de Diderot affirme ainsi la supériorité des sauvages.

1.3. Présence de l'argumentateur

1.3.1. Certaines œuvres ne semblent pas défendre une thèse

Elles paraissent simplement faire état de faits. d'une histoire. etc. Elles ne feraient qu'exposer des données et seraient pure information. Si tel est le cas. interrogez le statut de cette information. Pourquoi est-elle choisie et présentée? N'y a-t-il pas. par là même (le fait de la choisir, de la dire), le souci de

convaincre le lecteur d'une thèse qui reste informulée et laquelle ?

EXEMPLE

Ainsi Aragon avance-t-il masqué dans une bonne partie de «La Leçon de Ribérac», postface aux Yeux d'Elsa, pour donner plus d'efficacité encore à son 'art de la poésie clandestine, de résistance.

1.3.2. D'autres œuvres affirment une thèse

Ces œuvres, au contraire. outrent les signes de la subjectivité, mettant en scène. de manière véhémence, celui qui parle et ses interlocuteurs. Si celui qui s'exprime souligne sans cesse sa situation de parole, sachez y distinguer les traits d'éloquence d'un discours dit "oratoire" .

EXEMPLE

Ainsi Léopold Sédor Senghor, dans sa postface à Éthiopiennes, n'hésite-il pas à recourir à un lyrisme qui passe notamment par une question rhétorique finale vibrante : « où serait l'espoir du monde ? »

1.3.3. Importance du destinataire

L'argumentation ne se confond pas avec la démonstration scientifique : elle appartient au domaine de ce qui ne se démontre pas mais peut se montrer. Ce sont ses limites : elle est

de l'ordre du vraisemblable, non du vrai. C'est dire qu'elle dépend, à la différence d'un énoncé scientifique, des interlocuteurs en présence, de l'enchaînement du propos, du choix des moyens. Elle vise à rationaliser ce qui ne doit pas simplement être laissé à l'impulsivité ou au hasard. Elle vise à rallier un interlocuteur à une conviction ou à une décision, sans user de la force physique (la parole peut prévenir la violence).

EXEMPLE

Gauvain, dans Le Conte du Graal de Chrétien de Troyes, est celui qui sait dialoguer avec Perceval au lieu de l'affronter.

1.4. Organisation de l'argumentation

Selon les divisions de l'ancienne rhétorique (ou art de persuader par la parole). Je discours se construit nécessairement en quatre temps.

1.4.1. La recherche des arguments ou "invention"

Quelles sont les idées de base développées dans les œuvres du programme? Appartiennent-elles à ces « lieux communs » (sans signification péjorative autrefois) qui fournissaient l'essentiel du propos (la fragilité de l'homme. l'importance du temps qui passe, etc). D'où sont tirées les questions traitées dans l'œuvre (d'une sagesse ou d'une tradition collective, d'une expérience personnelle. etc.)? Ces idées sont-elles paradoxales (allant contre la logique ou l'opinion établie)?.

1.4.2. La mise en ordre des arguments ou "composition"

Comment sont ordonnés les éléments de l'œuvre (logiquement, chronologiquement, thématiquement, etc.)? La rhétorique ancienne distinguait quatre phases obligées (qu'on retrouve, par exemple, dans bien des tirades tragiques): exorde où l'on capte l'attention et la bienveillance de l'auditoire, narration où l'on fait état de ce qu'on veut dire, confirmation où l'on appuie ce qu'on veut dire par un autre exemple en citant la thèse de l'adversaire, enfin peroration où l'on -prend congé de l'auditoire.

1.4.3. L'expression de ces idées ou "élocution"

Il s'agit du choix des procédés, du mode d'écriture (affirmations, questions, négations, etc.), du rythme des phrases et du choix du vocabulaire (niveau de langue), des images, etc.

1.4.4. L'interprétation ou la diction

Cela ne vaut aujourd'hui que pour les textes dits : choix d'un débit, d'un ton, d'un jeu de gestes, de regards, de postures, d'une tenue vestimentaire, etc.

2.La dominante de l'argumentation

2.1. Les genres d'argumentation

Les raisons d'argumenter sont diverses. De grands domaines de la vie publique ou individuelle ont imposé cette nécessité. Ils ont présidé à l'élaboration de genres de discours. On peut y retrouver l'origine de grands genres littéraires.

2.2. Le domaine politique et la raison

La vie et l'avenir des sociétés imposent des débats sur les orientations à suivre. les objectifs à atteindre, les moyens à utiliser, etc. On a vu quelques perspectives dans le chapitre précédent sur les valeurs portées par les œuvres. Ce questionnement s'inscrit dans un grand genre qu'on appelle délibératif, tourné vers l'avenir. On se pose la question de savoir quel projet adopter, quel grand choix faire pour son pays, ses concitoyens, etc. Le discours porte alors sur des idées et un programme. Les critères sont ceux du possible ou de l'impossible, de l'utile ou de l'inutile. du souhaitable ou de

l'indésirable. Dans l'idéal, ce questionnement se fonde sur la raison, débouche sur des conseils, des directives, des résolutions. Interrogez les oeuvres du programme qui possèdent cette dimension politique en fonction des critères déjà indiqués (conception de la nation, du droit, de l'étranger, etc.). Il n'est pas indifférent de mesurer que l'épopée, dès l'origine, premier grand genre, est très fortement liée à ce questionnement.

2.3. Le domaine judiciaire et l'éthique

Le tribunal est le lieu de naissance des techniques de l'argumentation (avant que cet héritage ne soit repris par les écrivains et les artistes, par les Eglises, par l'éducation, etc.). Une situation de procès ou de litige impose qu'on sache accuser et se défendre. Il s'agit de savoir si tel individu ou tel groupe est innocent ou coupable et bénéficie de circonstances atténuantes. Ce genre de discours s'appuie sur le partage de valeurs et de références communes, sur une loi et une éthique, il conduit à revenir sur le passé. Il repose en grande partie sur celui qui parle - et l'entente qu'il peut trouver avec son public. Les références ne sont plus le possible ou l'impossible, mais le juste ou l'injuste, le bien ou le mal. Dans le domaine littéraire, on retrouve le discours judiciaire en très grande partie dans le genre de la tragédie.

2.4. Le domaine rituel et l'émotion

Il est un dernier domaine qui commande l'argumentation, celui où il faut faire l'éloge ou le blâme d'une personne ou d'un groupe. C'est le rôle d'une cérémonie que de décerner des louanges, parfois des admonestations. La pratique d'un cérémonial entraîne la commémoration, la prière, ou bien le reproche, le repentir, l'espoir, parfois la reconnaissance de la faute, la demande de pardon, etc. Ce discours s'inscrit dans le contexte des fêtes religieuses, puis profanes. Il est tourné directement vers le présent. Ses références ne sont plus le possible ou l'impossible, l'utile ou l'inutile (domaine politique), le bien ou le mal, le juste ou l'injuste (domaine juridique), mais le beau et le laid, le plus et le moins. Ce discours repose sur les destinataires (et non d'abord sur l'énoncé comme en politique ou l'orateur comme en justice). Il fait appel à leur émotion et à leur sensibilité (et non plus à leur raison comme le discours politique ou à leur éthique comme le discours judiciaire). Il doit donc d'abord prendre en considération les passions de ceux à qui il s'adresse. Dans le domaine littéraire, ce discours prend forme dans la poésie lyrique. Instruire, plaire, émouvoir, sont les trois orientations traditionnelles de la « rhétorique ». Vous les retrouvez à l'oeuvre dans les grands genres : le récit (notamment l'épopée), le théâtre (en particulier la tragédie), la

poésie (en particulier le chant lyrique), parfois séparément, parfois ensemble.

EXEMPLE

le recueil Ethiopiennes de Senghor combine une forme épique dès le premier poème de combat, « L'Homme et la Bête », une forme théâtralisée et judiciaire dans le poème dramatique central « Chaka », une forme lyrique qui tourne à la lamentation élégiaque dans la dernière partie du recueil, «.D'autres chants... "

2.5. Les fondements de l'argumentation

On a vu toute l'importance de l'auditoire auquel on s'adresse lorsqu'on argumente : le langage ne sera pas le même selon qu'on s'adresse à un seul interlocuteur, à un public nombreux, voire à une image universelle de l'humanité. On fera intervenir différemment des considérations d'ordre rationnel, éthique ou pathétique. Pour être efficace, on parlera, par exemple, sur la raison lorsqu'on s'adressera à toute l'humanité, sur les valeurs partagées dans un groupe, sur les passions personnelles d'un individu. En plus de ces considérations, on pourra faire intervenir plusieurs types d'arguments distingués par la rhétorique traditionnelle.

2.6. Les arguments logiques

Ils reposent essentiellement sur des principes abstraits, indépendamment de toute expérience. Ils permettent de mener à bien un raisonnement sur la base d'un jeu de distinction d'opposition ou de contradiction. L'argumentation doit alors respecter des règles de définition, d'alternative, de transitivité, etc.

2.7. Les arguments fondés sur l'expérience

Ils recourent à ce qui s'est passé (à l'histoire des individus, des peuples) pour dégager des lois, les causes et les conséquences des événements, les finalités souhaitables, etc.

2.8. Les arguments qui fondent l'expérience

Par comparaison, ils utilisent des analogies, des parallèles, des illustrations, des images, etc. Parmi tous les arguments que vous pouvez observer dans les œuvres du programme, distinguez bien ceux qui relèvent d'une logique (usage de la déduction), d'un recours à l'expérience (usage de l'exemple),

d'un fondement de l'expérience (usage d'une fiction, d'une analogie, d'une image). Il est d'autres arguments possibles, plus expéditifs. qui consistent à disqualifier l'adversaire (argument ad hominem) ou à se référer à une source incontestée : la Bible. les statistiques, etc. (argument d'autorité). C'est le propre, on l'a vu dans le premier cas du discours polémique (qui n'hésite pas à pratiquer l'exagération. l'injure. etc.). qui procède de l'irrespect. Cela correspond souvent dans le second cas, à une certaine pratique des citations : le discours se fonde au contraire sur un respect absolu et partagé. Qui est disqualifié dans les œuvres du programme? Qui réunit un accord unanime sur l'autorité indiscutée de sa parole? Il faut alors interroger la réaction du destinataire. Comment va-t-il réagir aux arguments qu'on lui soumet : par l'adhésion. L'amusement, l'indignation?

EXEMPLE

Dans le chapitre « Des cannibales » des Essais, Montaigne nous invite à réfléchir à cette réaction en nous montrant des « sauvages » qui viennent en France, et qui sont décontenancés par ce qui ne choque pas les Français (la misère résignée des démunis qui ne se révoltent pas, le pouvoir assuré par un enfant-roi).

2.9. La progression de l'argumentation

La forme même de l'argumentation correspond à un choix d'ordre (le plan).

Le déroulement de l'oeuvre peut être :

- chronologique (distribution selon l'ordre de l'action de l'histoire):
- thématique (distribution selon les personnages, l'espace - ici ou ailleurs - ou le temps - maintenant ou autrefois -);
- logique (cause et conséquence, fin et moyens utilisés. thèse et opposition, concession et thèse principale, éléments principaux et éléments ajoutés, etc.).

EXEMPLE

Le Supplément au Voyage de Bougainville de Diderot combine ainsi des récits (Miss Polly Baker), des discussions sur un thème (les dialogues) et des discours (les adieux du vieillard)..

2.10. Les conditions de l'argumentation

Pour qu'une argumentation soit possible. il faut d'abord que soient réunies les conditions de tout échange.

2.10.1. La première condition est celle de la coopération

Il faut que les deux interlocuteurs en présence acceptent le jeu du dialogue tel qu'il s'est engagé. Ces règles se définissent tout au long de l'échange. Dans les textes de spectacle, en particulier, observez qui a l'initiative de l'entretien, qui le dirige et de quel droit. Le fait de donner un ordre. de poser une question, etc. place l'interlocuteur dans un rapport de dépendance : il entre dans le jeu ou il refuse de répondre ou d'obéir, et casse alors l'échange. Le refus d'entrer dans les diverses combinaisons d'un dialogue (réponse à une question posée. reprise des mots, reprise du sujet traité) constitue un acte de rupture : vous observerez ces enchaînements et ces ruptures dans les textes destinés notamment à être dits. Une série de situations de communication gouvernent en outre la conduite de tout entretien : phase de prise de contact. de reconnaissance. de compliment. de demande. de pardon. d'investigation. d'affrontement .de supplication d'adieu. etc.

2.10.2. Une deuxième condition est celle de l'information

Qu'apprend une personne à une autre à l'occasion de l'échange - ne serait-ce qu'au lecteur ? En principe, on ne parle

pas pour ne rien dire. Quelle est l'information apportée, comment, pourquoi, au service de quel dessein ? Cette information était-elle prévisible ? Vous savez que l'intérêt d'une information est inversement proportionnel à sa prévisibilité (une information trop attendue a peu d'intérêt, n'est guère de nature à modifier les données de l'échange, par opposition à un « coup de théâtre »).

2.10.3. Une troisième condition est celle de la sincérité

Si celui qui parle ment à un autre personnage, au lecteur, s'il n'est plus considéré comme digne de foi, l'échange ne peut se poursuivre. Une des premières qualités de tout orateur est de protester de sa sincérité (en minimisant par exemple, en retour, sa compétence par modestie).

2.10.4. Une dernière condition est celle de l'exhaustivité

Lorsqu'on aborde un sujet, on ne dit pas toujours tout ce que l'on sait; on pratique une forme de mensonge, dite par « omission » - qui consiste à retenir une partie de la vérité qu'on devrait livrer. C'est dire que toute argumentation repose sur une série de présupposés : ce que les interlocuteurs admettent ensemble comme conditions possibles de leur échange, les

règles définies ouvertement ou non. l'accord préalable de leur entretien. Cet accord préalable peut s'appuyer sur d'autres données encore, valeurs partagées, convictions admises par l'un et l'autre, savoirs communs.

EXEMPLE

Dans Nadja de Breton, le narrateur et le personnage-titre s'entendent sur une redécouverte de la vie et du langage.

2.10.5. L'effet rhétorique dominant

Distinguez bien, enfin, les diverses catégories de « figures » auxquelles on réduit parfois abusivement la rhétorique. **Figures de mots**, qui jouent sur les rythmes et les sons. **Figures de sens**, qui jouent sur les transferts par ressemblance d'une notion à une autre (comparaison, métaphore), par proximité (métonymie). par rassemblement (alliance de mots), par atténuation (litote), etc. **Figures de construction** (ellipse, répétition. gradation. opposition. rupture, etc.). **Figures de pensée**, qui prolongent dans tout le texte un double sens. concret et abstrait. premier et second, littéral et figuré, etc. (allégorie, ironie, humour, apostrophe). Dans le

domaine des «effets» rhétoriques, vous devez être évidemment plus prudent(e) lorsqu'il s'agit de traductions (les premiers effets, rythmiques et sonores notamment, ne sont pas ceux du texte d'origine). Dans l'ensemble des œuvres du programme, il est intéressant de remarquer les effets qui reviennent - et qui finissent par produire simultanément une forme et un sens particuliers, propres à chaque œuvre.

EXEMPLE

*Ainsi, la pratique de la nomination et de l'invocation scande-t-elle le recueil *Éthiopiennes* de Senghor, solennisant d'emblée la parole : « Je te nomme Soir. »*

3. Définir les signes

3.1. Le livre comme signe

Votre premier contact avec une œuvre revêt la forme concrète du livre. Interrogez cette présentation éditoriale. Et d'abord la couverture. Que vous dit-elle visuellement du texte ? Les livres de poche actuels et les collections de « classiques » scolaires font des choix différents qui sont autant d'incitations à la lecture. Examinez les quatre points suivants (que vous retrouvez, sous une forme différente. Lorsque vous analysez une affiche publicitaire ou politique. Pochette de disque. Etc.).

Pour la couverture du livre, utilise-t-on une illustration (photographie ou dessin) ? Pourquoi ce choix ? Insiste-t-on sur la notoriété de quelqu'un ou de quelque chose (comédien ou auteur de renom, tableau célèbre, etc.) ? Quelle est l'expressivité de l'accroche (jeu visuel, couleurs vives ou, au contraire, noir et blanc, etc.) ? Le livre fait-il partie d'une collection (reprise d'un format, d'une disposition) ? **Quelle est la référence aux connaissances du lecteur ?** Est-il supposé informé du contenu de l'ouvrage ou le livre se charge-t-il de l'informer sur ce contenu ? Est-il renvoyé à des références dont il disposerait par ailleurs, trait d'époque, culture traditionnelle, clin d'œil parodique, etc. ?

Quelle est la relation aux instances de production du texte ? Étudiez la place du nom de l'auteur (a-t-on mis une photographie de lui ou son portrait ?), de l'éditeur, de la collection, la taille des caractères et des images.

Quelle est la relation au contenu même de l'œuvre et au titre ? Y a-t-il des éléments soulignés, expliqués, une construction énigmatique, une mise en évidence ou au contraire une discrétion du titre, etc.) ? Le choix même de ce qui est

présenté (par exemple en quatrième de couverture) mérite un examen précis : s'agit-il d'un personnage, du thème traité, d'un moment de l'histoire, d'une caractéristique de l'«atmosphère» (humoristique, angoissante. Pathétique, etc.) ? Ces quatre points sont déjà riches d'informations. Le livre n'est pas n'importe quel objet ; il donne du sens et, à ce titre, mérite attention et parfois respect.

EXEMPLE

Les références répétées de Léopold Sédar Senghor au livre de la Genèse, dans Ethiopiques, et d'abord au sept jours de la Création, manifeste l'importance dans le recueil du Livre par excellence, la Bible. Les poèmes disent une nouvelle séparation de la terre et des eaux et une renaissance d'Adam (« L'Homme et la Bête »), le repos du septième jour (« A New York ») ; ils apparaissent comme une réécriture poétique, à la fois originale et respectueuse.

3.2. Les signes autour du livre

Ces signes peuvent être extérieurs à l'objet-livre. Sachez confronter le texte à d'autres productions qui participent de la même esthétique, à la même époque. pour dégager des constantes qui dépassent parfois la littérature. C'est particulièrement important pour des notions dont l'origine est extérieure à la littérature. Le choix de sujets communs à la littérature et à la peinture sont à la fois des indices artistiques et historiques précieux.

EXEMPLE

Les références implicites à l'impressionnisme irriguent la nouvelle de Maupassant, une partie de champagne en adaptant la nouvelle au cinéma Renoir fait quelques clin d'œil à la peinture (qui est celle de son père) sans jamais citer littéralement un tableau.

4. Analyser notamment les signes

4.1. L'interprétation orale

Le texte de théâtre est destiné à être dit. Souvenez-vous des contraintes de cette diction : la nécessité d'une attaque forte. pour un comédien, conduit souvent à faire débiter les répliques par des mots qui portent l'accent tonique. comme un pronom personnel expressif (moi) ou une interjection (quoi !). La communication théâtrale diffère totalement de la communication écrite. Elle admet d'autres usages (lyriques avec les vers, familiers avec l'usage oral de la langue). Elle vise toujours à l'efficacité (exercer une action sur le destinataire, le convaincre. lui faire admettre une résolution. lui faire entreprendre une démarche. l'en dissuader, etc.). Posez-vous la question de l'objectif visé par le propos - ce qu'on nomme, en terme savant. « pragmatique ». Enfin. cette communication orale obéit à la fois à une conduite plus répétitive et plus elliptique que la communication écrite. Elle est plus répétitive dans la mesure où toute conversation se fonde sur une nécessaire insistance : formules de contact. appuis du discours (« tu vois », « tu sais », « si tu veux », etc.). Cela reproduit l'improvisation d'un discours spontané, l'élan expressif de la phrase (tournures segmentées, reprises de pronoms, etc.). Il s'agit de simuler un entretien et ses

composantes : recherche de ses mots, nécessité de garder l'interlocuteur attentif. de bien lui faire comprendre ce qu'on veut dire. Mais cette communication est aussi plus elliptique : les interlocuteurs ont sous les yeux ce dont ils parlent et peuvent se contenter de le désigner par des démonstratifs (« ce », « cela »): ils peuvent s'exprimer aussi par le seul jeu des silences et des intonations dont vous devez mesurer l'importance.

4.2. La double destination du propos

Deuxième particularité du texte de théâtre : celui-ci s'adresse toujours à deux destinataires. L'interlocuteur sur scène: le spectateur qui reçoit le propos dans la salle. Interrogez les différences de connaissance, de réaction etc. de l'un et de l'autre. Dans Hamlet de Shakespeare, le public sait que le héros simule la folie; il n'entend donc pas les propos délirants du personnage de la même manière que ses interlocuteurs sur scène qui se demandent si cette folie est bien réelle.

4.3. La multiplicité des signes

Les mots ne sont que des signes parmi d'autres. Ne mésestimez pas la place de tous les autres signes de théâtre (interprétation du rôle - gestes, expressions du visage, mouvements - costumes, accessoires, décor, lumière, etc.).

4.4. Le statut du texte

Le texte est-il élaboré avant ou après les autres signes en jeu ? Dans le cas de relation du texte et de la musique (opéra), qu'est-ce qui est premier, l'air ou le livret ? Quelle est la part respective des morceaux dits ou chantés (récitatifs ou arias) ? Quel est le plus important dans le cas d'une chanson, la musique ou les paroles (« chanson à texte » ou mélodie première) ?

EXEMPLE

Les tragédies antiques, comme ŒDIPE roi de Sophocle, faisaient déjà alterner les phases dites et les phases chantées, dansées (rôle du chœur), qui entrecoupaient les différents épisodes de la pièce.

4.5. Textes ou autres signes

Comment déterminer l'ordre d'importance du texte par rapport aux autres signes ? Demandez-vous si ce sont les images qui appellent le texte (« légendes » des dessins,

phylactères des bandes dessinées, panneaux des films du cinéma muet, etc.) ou si c'est le texte qui est accompagné par les images (illustrations, enluminures, etc.). Cela vous invite à examiner la relation de sens qui s'établit entre les mots et les autres signes. Au théâtre, les autres signes sont déterminés par les mots : les didascalies indiquent ce qui n'est pas directement inscrit dans le dialogue (distribution, décor, jeux de scène, etc.). Examinez la part des indications de scène qui figurent généralement en italiques, rares dans les pièces classiques, beaucoup plus abondantes dans un théâtre dit romantique ou moderne. Les pièces ont cessé de s'appeler « poèmes dramatiques » Si les mots portent les autres signes, les autres signes, en retour, infléchissent ces mots. Au théâtre et au cinéma, ce que disent les personnages est influencé par leur situation dans l'espace et dans le temps, leur costume (selon qu'ils sont en habit moderne ou en pourpoint l'environnement général de ce propos. Au théâtre, on ne parlera pas de la même manière dans une église, une chambre ou sur une place publique. C'est le décor même qui fait murmurer. psalmodier. déclamer le propos... L'ouverture **d'Hamlet** de Shakespeare nous montre des sentinelles affolées qui chuchotent et qui crient dans la nuit sur un chemin de ronde.

Les autres signes peuvent être en harmonie avec les mots. Ils les expliquent, les soulignent, les amplifient. Ce qu'on appelle

un « effet » au théâtre est la réaction forte que signe ponctuel doit produire sur le public. Cet effet résulte souvent de la conjonction d'un mot et d'un autre élément : une entrée, une sortie, une mimique expressive, un geste soudain. Cette conjonction peut participer d'une recherche **comique**. Certains signes visuels peuvent aussi amplifier **l'horreur ou le pathétique**. Si les signes visuels et sonores peuvent confirmer les effets comique, pathétique ou inquiétant du propos, ils peuvent aussi les démentir. Vous savez le comique que produit la lecture malencontreuse d'un texte de tragédie (qui interdit alors toute participation à l'émotion, contre laquelle spontanément on se défend). Les résultats sont parfois désastreux : par crainte d'entrer dans le rire, on solennise les comiques : par peur d'accepter l'émotion, on ridiculise les tragiques.

EXEMPLE

Lorsque le partage des genres n'est pas si net, les pièces jouent parfois sur le décalage entre les signes visuels et le propos, mêlant délibérément comique et tragique. Ainsi Hamlet interpellant de manière bouffonne les crânes dans un cimetière, au début du dernier acte de la pièce de Shakespeare, objet de la question d'examen en 1995.

4.6. Signes réalistes ou signes symboliques

La définition traditionnelle de l'art en fait l'« imitation de la nature» Progressivement depuis le siècle dernier, les écrivains et les artistes se sont détachés de cette conception mimétique pour affirmer l'existence propre de l'univers du langage. Lorsque vous vous intéressez aux signes d'un spectacle, il est essentiel de vous demander s'ils aspirent encore à reproduire le réel, comment et pourquoi. Cette interrogation porte sur trois données majeures.

4.7. Le langage

Entend-il reproduire un langage insemblable, celui de la vie courante. ou attirer-il sa particularité littéraire. par la versification, certains effets particuliers, le soulignement d'une musique, la mise à distance du propos. etc. ? Cela peut précéder le début du texte.

EXEMPLE

la vie est un songe de Calderón choisit de diviser clairement et symboliquement l'espace en deux, d'un côté

l'espace de la prison (et de la misère de Sigismond), de l'autre celui du palais (et du prestige retrouvé du personnage).

4.8. Organisation des signes

Au théâtre, fondez-vous sur les unités " classiques » d'action, de lieu et de temps. Les unités temporelles et spatiales gouvernent-elles la pièce ? Quels sont les séquences dramatiques, leur décor, leur durée ? Ces séquences prennent la forme d'épisodes (dans la tragédie antique), d'actes découpés selon certains critères. Distinguez ensuite les sous-parties, les scènes, fondées sur les entrées et sorties des personnages, les tableaux, fondés entre autres sur les changements de décor. La structuration d'ensemble des pièces obéit d'abord à tous ces signes non verbaux : le début de la tragédie antique, ou prologue, précède l'entrée en scène du chœur : sa fin, ou exode, correspond à ce qui suit la sortie du chœur.

EXEMPLE

ŒDIPE roi de Sophocle respecte ce schéma qui inscrit dans l'espace même de la tragédie la prophétie douloureuse de Tirésias ; le héros ŒDIPE est condamné à entrer sur scène et à en sortir, bref à revivre en quelques heures la totalité de son destin.

4.9. Passage d'un langage à un autre

Vous devez bien évaluer les changements qui s'opèrent nécessairement dans le passage d'une lecture à un spectacle (mise en scène, adaptation d'un livre. Répertoriez les modifications essentielles selon les axes suivants.

Références

1-Henri MITTERAND:"Littérature française au moyen âge"éd.Nathan,Paris,1989.

2-Jean DUBOIS et René LAGARRE:"Grammaire"éd.Larousse,Paris,1997.

3-Marie HELENE:"Histoire et formation des mots",éd.Nathan,Paris,1995.

4-Maurice GREVISSE et André GOOSSE:"Le bon usage,grammaire française",1993.

5-André MARTINET:"Le mot,in Diogène",1965.

6-Maurice GREVISSE et André GOOSSE:"Le petit Grévisse",éd.De Boeck,2005.

7-Louis HJELMSLEV:"La stratification du langage,Essais linguistiques",Paris,1959.